

**Onzième session**

La Haye, 14-22 novembre 2012

## Rapport sur l'exécution des programmes et sur les activités de la Cour pénale internationale pour l'année 2011\*

### Table des matières

I.	Introduction.....	2
II.	Principales activités réalisées dans le cadre des grands programmes .....	2
	A. Grand programme I – Branche judiciaire .....	2
	B. Grand programme II – Bureau du Procureur .....	10
	C. Grand programme III – Greffe.....	15
	D. Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties .....	24
	E. Grand programme VII-1 – Bureau du Directeur du projet (locaux permanents) .....	26
III.	Questions intéressant l'ensemble des programmes .....	26
IV.	Exécution du budget de l'exercice 2011 .....	27
Annexes		
	Annexe I : Grand programme I : Branche judiciaire .....	39
	Annexe II : Grand programme II : Bureau du Procureur .....	50
	Annexe III : Grand programme III : Greffe .....	53
	Annexe IV : Grand programme IV.....	58
	Annexe V : Grand programme VI.....	60
	Annexe VI : Grand programme VII-1 .....	62
	Annexe VII : Réalisation des hypothèses 2005-2011 .....	63
	Annexe VIII : Greffe : Synthèse du nombre d'accusés et de demandes de participation des victimes, et de la durée de séjour des témoins.....	66

\* Document précédemment publié sous la cote CBF/18/11.

## I. Introduction

1. Le présent rapport expose les principales activités réalisées par la Cour pénale internationale (ci-après dénommée « la Cour ») au cours de l'année 2011 ainsi qu'une présentation de l'exécution du budget pour le même exercice. En outre, l'on trouvera aux annexes I à VI un examen détaillé de l'exécution des programmes, par chapitre du budget-programme annuel, avec un renvoi aux objectifs, aux résultats escomptés, aux indicateurs de réalisation et aux indicateurs de performance. L'annexe VII donne des informations plus détaillées concernant la réalisation des hypothèses budgétaires faites par la Cour.

2. Les descriptions détaillées des activités figurant dans la première section du rapport montrent que la Cour a non seulement entrepris toutes les activités qu'elle avait prévues pour 2011, mais a également réalisé d'autres activités qui n'étaient pas prévues, pour lesquelles elle a fait appel au Fonds en cas d'imprévu. Parmi ces activités figurent : les activités d'appui, de poursuites et d'enquêtes relatives à la situation en Jamahiriya arabe libyenne, suite au renvoi par le Conseil de sécurité des Nations Unies ; les activités préliminaires dans la situation au Kenya ; une augmentation importante des activités liées au procès dans des affaires en cours durant le second semestre de l'année ; et les enquêtes actives en Côte d'Ivoire. Il a été dépensé 5,13 millions d'euros sur les 8,5 millions d'euros demandés par la Cour pour financer ces activités ainsi que d'autres activités imprévues.<sup>1</sup>

## II. Principales activités réalisées dans le cadre des grands programmes

### A. Grand programme I – Branche judiciaire

#### 1. Présidence

3. En 2011, la Présidence a continué de mener ses activités dans ses trois principaux domaines de responsabilité : tâches juridiques et judiciaires, relations extérieures et administration. Le travail juridique et judiciaire de la Présidence est resté au même niveau en ce qui concerne le nombre de décisions rendues, pour la plupart confidentielles. En outre, deux accords d'exécution ont été conclus avec des États et deux accords entre l'ensemble de la Cour et des organisations internationales ont également été conclus. La constitution des Chambres, l'appui aux réunions et aux plénières des juges ainsi que l'appui aux fonctions administratives de la Présidence relatives à certains points liés au Groupe de travail de La Haye ont également représenté une charge de travail significative pour la Présidence. Enfin, celle-ci a poursuivi son examen de tous les projets de politiques administratives applicables par tous les organes de la Cour.

4. S'agissant des relations extérieures, la Présidence a eu de larges contacts avec des États, l'Assemblée des États Parties (ci-après dénommée « l'Assemblée ») et ses organes subsidiaires, des organisations intergouvernementales et régionales et la société civile. Pour ce qui est de l'image publique de la Cour, le Président (ou l'un des Vice-Présidents agissant en son nom) s'est attaché à faire connaître l'œuvre de la Cour et, plus largement, le système du Statut de Rome lors de communications stratégiques avec des décideurs, des milieux juridiques et la société civile dans différentes régions. Le Président a déployé des efforts tout particuliers pour encourager la région Asie-Pacifique à s'engager davantage dans la mesure où elle constitue le groupe d'États le moins représenté à la CPI. La Présidence a joué un rôle de premier plan pour renforcer la coopération et permettre des synergies afin de promouvoir l'universalité du Statut de Rome, avec d'autres acteurs clés, notamment l'Union européenne, l'Action mondiale des Parlementaires et la Coalition pour la Cour pénale internationale. Le Président et les Vice-Présidents ont tenu une cinquantaine de réunions bilatérales avec des États non parties, avec des ambassadeurs ou à un niveau plus élevé, le plus souvent à La Haye et à New York, afin d'inviter à envisager de façon éclairée l'accession/ratification du Statut de Rome par les pays concernés. Le Président a souvent été en contact avec les plus hauts représentants des Nations Unies pour maintenir et

<sup>1</sup> Les chiffres concernant les dépenses de 2011 sont des chiffres préliminaires non vérifiés qui sont sujets à modification.

renforcer la relation de coopération existant entre la Cour et l'Organisation. Lors de réunions de haut niveau et de discours, la Présidence a attiré l'attention sur le principe de complémentarité positive et a encouragé une plus grande implication des agences de développement afin de consolider la capacité à l'échelon national de combattre l'impunité pour les crimes relevant du Statut de Rome.

5. Dans le domaine de l'administration, la Présidence a également contribué à l'effort interorganes visant à réaliser une cartographie complète des risques et à créer par la suite une structure complète de recensement et de gestion des risques. Cette structure sera finalisée en 2012. La Présidence a commencé une importante révision et une mise à jour du Plan stratégique de la Cour, pour lesquelles le travail interorganes et une plus large consultation prendront fin en 2012. En outre, la Présidence a démarré la mise en œuvre de la Déclaration de gouvernance de la Cour, notamment la supervision stratégique des activités du Greffe et la coordination des questions intéressant les différents organes de la Cour. Tout au long de l'année, la Présidence est également largement impliquée avec le Groupe d'étude sur la gouvernance de l'Assemblée des États Parties sur un certain nombre de questions administratives, juridiques et d'encadrement relatives aux opérations de la Cour. En outre, la Présidence participe activement à toutes les questions interorganes de la Cour, notamment, entre autres, à la préparation du budget programme de la Cour ainsi qu'aux débats concernant d'autres questions budgétaires au sein du Groupe de travail chargé du budget à la Cour ; aux débats et à la facilitation de questions stratégiques au sein du Tricomm ; et à la coordination et à la facilitation des réunions mensuelles du Conseil de coordination.

## 2. Section préliminaire

6. Les Chambres préliminaires sont actuellement saisies de sept situations (deux nouvelles situations, la Lybie et la Côte d'Ivoire, ont été renvoyées aux Chambres préliminaires en 2011). Les situations en République démocratique du Congo (RDC), au Darfour/Soudan et en Lybie ont été renvoyées à la Chambre préliminaire I ; les situations en Ouganda, en République centrafricaine (RCA) et au Kenya à la Chambre préliminaire II ; et la situation en Côte d'Ivoire à la Chambre préliminaire III. Six juges ont été affectés à la Section préliminaire, mais deux d'entre eux sont également affectés aux Chambres de première instance, l'un assurant la présidence de la Chambre de première instance III. Un juge a siégé à la fois à la Chambre préliminaire I et à la Chambre préliminaire II au cours de l'année 2011. Un juge affecté aux Chambres préliminaires a également participé à deux appels interlocutoires en 2011.

7. S'agissant de la situation au Kenya, conformément aux prévisions figurant dans le projet de budget pour 2011, la Chambre préliminaire II a été saisie d'une demande du Procureur visant à délivrer six citations à comparaître. Après examen des demandes, la Chambre a délivré lesdits mandats en mars 2011 et les six suspects se sont présentés volontairement devant la Chambre préliminaire les 7 et 8 avril 2011. Par la suite, la Chambre préliminaire II a mené des procédures de confirmation des charges dans deux affaires impliquant trois suspects chacune, au cours desquelles 250 décisions environ ont été rendues par la Chambre. Les audiences de confirmation des charges ont respectivement eu lieu du 1<sup>er</sup> au 8 septembre et du 21 septembre au 5 octobre 2011. Les parties ont soumis 15 000 pages d'éléments de preuve dans la première affaire et 14 600 pages dans la deuxième affaire, que la Chambre a dû examiner pour rendre ses décisions. Au total, 560 victimes ont participé aux procédures.

8. S'agissant de la situation en RDC, Callixte Mbarushimana a comparu pour la première fois devant la Chambre préliminaire I le 28 janvier 2011, après sa remise à la Cour par les autorités françaises. L'audience de confirmation des charges s'est tenue du 16 au 21 septembre 2011. Les parties ont soumis 15 200 pages d'éléments de preuve, que la Chambre a dû examiner pour préparer l'audience de confirmation des charges. Le 16 décembre 2011, la Chambre préliminaire I a décidé à la majorité de ne pas confirmer les charges contre Callixte Mbarushimana. Au cours de la procédure de confirmation des charges, la Chambre préliminaire I a rendu 120 décisions et ordonnances environ et 130 victimes y ont participé. La Chambre préliminaire I a également rendu deux décisions en 2011 concernant la participation des victimes dans le cadre de l'enquête sur la situation en RDC, indépendamment de toute affaire.

9. S'agissant de la situation au Darfour/Soudan, le 7 mars 2011, la Chambre préliminaire I a décidé à l'unanimité de confirmer les charges contre Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohamed Jerbo Jamus et de les déférer. En outre, la Chambre préliminaire I a rendu sept décisions en 2011 dans l'affaire Al Bashir, notamment concernant la non-coopération des États à procéder à l'arrestation et à la remise d'Omar Al Bashir.

10. S'agissant de la situation en Libye, le 27 juin 2011, la Chambre préliminaire I a délivré trois mandats d'arrêt contre Muammar Mohammed Abu Minyar Gaddafi, Saif Al-Islam Gaddafi et Abdullah Al-Senussi. À cet effet, la Chambre a examiné 2 700 pages d'éléments de preuve et autres informations soumis par le Procureur. Le 22 novembre 2011, la Chambre préliminaire I a clos l'affaire contre Muammar Gaddafi suite à sa mort, mais les autres suspects sont toujours en liberté. En décembre, la Chambre a délivré des demandes d'information provenant de la Libye aux fins d'ouvrir une procédure de recevabilité des affaires.

11. S'agissant de la situation en Côte d'Ivoire, le 3 octobre 2011, la Chambre préliminaire III a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête en vertu de l'article 15 du Statut de Rome. Au cours de la procédure, la Chambre a dû examiner 1 200 pages d'éléments de preuve et autres informations soumis par le Procureur et près de 700 déclarations de victimes représentant 5 000 pages. Cela a constitué une augmentation significative de la charge de travail de la Section préliminaire. Le 23 novembre 2011, la Chambre préliminaire III, à la demande du Procureur, a délivré un mandat d'arrêt contre Laurent Gbagbo. À cet effet, la Chambre a examiné 2 000 pages d'éléments de preuve soumis par le Procureur. Laurent Gbagbo a été remis à la Cour le 30 novembre 2011. Son audience de première comparution a eu lieu le 5 décembre 2011 et l'audience de confirmation des charges a été fixée au 18 juin 2012.

12. L'ensemble de la charge de travail des Chambres préliminaires pour 2011 a atteint un niveau sans précédent : elles ont rendu deux décisions sur la confirmation de charges, six citations à comparaître et quatre mandats d'arrêt. En outre, les Chambres préliminaires ont tenu des audiences de première comparution pour huit suspects et trois audiences de confirmation de charges pour sept suspects au total. De plus, les Chambres préliminaires ont également tenu au cours de l'année 2011 de nombreuses audiences concernant la divulgation et les mesures de protection des témoins et des questions liées, entre autres, aux victimes et à la défense.

### 3. Section de première instance

13. La Section de première instance est composée de huit juges et de quatre Chambres (le mandat du juge Blattmann a été prolongé pour lui permettre de continuer à siéger jusqu'à la fin du procès Lubanga). En outre, deux juges de la Chambre préliminaire ont été affectés à une Chambre de première instance, ce qui a porté le nombre de juges engagés dans des procès à 10. Six juges sont actuellement affectés simultanément à deux Chambres (l'un siège aux Chambres de première instance II et IV tout en y assurant la première vice-présidence, un autre siège à la Chambre de première instance III tout en présidant la Chambre de première instance IV, un autre préside la Chambre de première instance III tout en présidant la Section préliminaire et en siégeant à la Chambre préliminaire I et trois autres juges siègent à la fois dans une Chambre préliminaire et dans une Chambre de première instance).

14. Comme indiqué les années précédentes, tout procès pénal a un caractère organique et des événements imprévus, bien que les Chambres intéressées y aient fait face aussi rapidement que possible, ont causé des retards inévitables. Néanmoins, les quatre Chambres ont fait en sorte que l'examen des affaires dont elles sont saisies avance aussi rapidement que possible, tout en veillant à garantir l'intégrité de la procédure et à sauvegarder le droit de l'accusé à un procès équitable.

15. Dans l'affaire Lubanga, la Chambre de première instance I<sup>2</sup> a terminé d'entendre les preuves produites par les parties en 2011 : elle a entendu les dépositions de cinq témoins

<sup>2</sup> La Chambre de première instance I est composée du juge Fulford, juge président, du juge Odio Benito et du juge Blattman ; les juges Fulford et Odio Benito siègent également à la Chambre préliminaire III.

cités par la défense suite à la décision rendue par la Chambre sur la « Requête de la Défense aux fins d'arrêt définitif des procédures » (fondée sur la doctrine de l'« *abuse of process* ») le 23 février 2011. Cette dernière décision, rendue moins de deux semaines après le dépôt de la dernière pièce, est constituée au total de 93 pages et, entre autres, a demandé l'examen de 364 pages de pièces et de plusieurs centaines de pages de transcriptions de témoignages. La production des éléments de preuve s'est achevée le 20 mai 2011. Les conclusions écrites des parties et des participants ont été soumises entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 août 2011, avec au total 759 pages de pièces. Les déclarations orales finales ont été présentées par le Procureur, la Défense et les représentants légaux des victimes les 25 et 26 août 2011. En outre, la Chambre a rendu un certain nombre de décisions sur différentes questions comme la recevabilité de documents, la présentation de preuve réfutatoire par l'Accusation, la question de la traduction relative au jugement, l'aide judiciaire pour la Défense et les représentants légaux des victimes, et les questions relatives aux demandes d'asile déposées par un témoin en détention. La Chambre a rendu 57 décisions et ordonnances écrites (y compris les annexes mais à l'exclusion des ordonnances d'expurgation des transcriptions d'audiences, les rectificatifs et les versions expurgées), et 10 décisions orales. Au total, il a été versé 438 pièces<sup>3</sup> au dossier de l'affaire en 2011 et la Chambre a siégé 21 jours. Suite à la décision autorisant la participation de victimes supplémentaires à la procédure, le nombre de victimes participant à la procédure est passé à 129. Il avait été initialement prévu que le jugement (décision rendue en vertu de l'article 74 du Statut de Rome) serait rendu à la fin de l'année 2011, mais l'étendue des éléments de preuve à passer en revue (à savoir 1 373 pièces, les dépositions de 67 témoins durant près de 190 jours d'audience, plus de 1 000 pages de transcriptions) et d'autres questions restant à examiner, y compris la question de savoir si les témoins contactés par des intermédiaires peuvent être considérés comme fiables, a rendu irréaliste la réalisation de cet objectif.<sup>4</sup>

16. Dans le procès de Germain Katanga et de Mathieu Ngudjolo, la Chambre de première instance II<sup>5</sup> a entendu les dépositions de deux victimes autorisées par la Chambre à être citées par les représentants légaux entre le 21 février et le 25 février 2011, suite à la fin du dépôt des éléments de preuve par l'Accusation le 8 décembre 2010 et à un ajournement. Deux conférences de mise en état ont eu lieu les 10 et 23 mars 2011 pour préparer la présentation des moyens de la Défense. La présentation des éléments de preuve de la Défense a commencé le 24 mars 2011. M. Katanga a cité 17 témoins (y compris trois témoins communs à la défense de M. Ngudjolo), qui ont été entendus jusqu'au 12 juillet 2011. Après les vacances judiciaires, la présentation des moyens à décharge de M. Ngudjolo a commencé le 15 août 2011. Huit témoins ont été entendus jusqu'au 16 septembre 2011. Du 27 septembre au 19 octobre 2011, Germain Katanga a témoigné en son nom. Mathieu Ngudjolo a également déposé pour sa propre défense du 27 octobre au 11 novembre 2011. La Chambre a rendu des décisions sur un certain nombre de sujets au cours de l'année 2011, y compris sur des requêtes de révision de l'ordre de déposition des témoins ou sur la transmission tardive d'éléments de preuve au cours de la présentation de la Défense, sur des questions relatives aux demandes d'asile déposées auprès des Pays-Bas par trois témoins en détention, sur la protection et les conditions de détention des trois témoins détenus, la recevabilité de pièces, et sur des demandes d'autorisation de soumettre de nouvelles pièces. Suite à sa décision en date du 18 novembre 2011 de réaliser une visite judiciaire sur site en RDC en janvier 2012, la Chambre a tenu une conférence de mise en état le 25 novembre 2011, afin d'aborder les modalités pratiques et les procédures, ainsi que l'itinéraire final de la visite, qui ont fait l'objet d'une décision en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011. Le 14 décembre 2011, la Chambre a tenu une conférence de mise en état aux fins de résoudre les questions liées à la traduction des conclusions finales. Suite à l'audience, la Chambre a délivré une ordonnance sur le calendrier de présentation des conclusions aussi bien écrites qu'orales en 2012. Deux victimes supplémentaires ont été autorisées à participer à la procédure (décision du 9 février 2011) et la participation de deux victimes a

<sup>3</sup> Y compris les annexes.

<sup>4</sup> La Cour a rendu son jugement le 14 mars 2012, et a décidé à l'unanimité que l'accusé était coupable, comme co-auteur, des crimes de guerre d'enrôlement et de conscription d'enfants de moins de 15 ans et du fait de les avoir fait participer activement à des hostilités du 1<sup>er</sup> septembre 2002 au 13 août 2003. Voir Jugement en application de l'article 74 du Statut de Rome, ICC-01/04-01/06 du 14 mars 2012.

<sup>5</sup> La Chambre de première instance II est composée du juge Cotte, juge président, du juge Diarra et du juge Van den Wyngaert ; le juge Diarra est également le premier Vice-Président de la Cour et siège à la Chambre de première instance IV.

été révoquée suite à la présentation d'allégations fondées démontrant qu'elles avaient fourni des informations fausses. Au total, ce sont 364 victimes, représentées par deux équipes de représentants légaux, qui ont participé à la procédure. La Chambre de première instance II a rendu 81 décisions et ordonnances (y compris les annexes mais à l'exclusion des ordonnances d'expurgation des transcriptions d'audiences, les rectificatifs et les versions expurgées), et 49 décisions orales. En tout, 332 documents<sup>6</sup> ont été versés au dossier de l'affaire en 2011 et la Chambre a siégé 101 jours.

17. Le procès de Jean-Pierre Bemba a commencé le 22 novembre 2010 devant la Chambre de première instance III<sup>7</sup> et la présentation des éléments de preuve par l'Accusation s'est poursuivie en 2011. Du 11 janvier au 9 décembre 2011, la Chambre a entendu 33 des 40 témoins de l'Accusation. Un témoin a été autorisé à déposer par liaison vidéo. Dans ce contexte, la Chambre a rendu quatre décisions écrites et 28 décisions orales sur des mesures spéciales et/ou de protection des témoins ainsi que deux décisions écrites et 31 décisions orales sur des requêtes présentées par des représentants légaux visant à interroger des témoins. La Chambre a rendu un certain nombre de décisions au cours de l'année, entre autres, sur sept demandes de mise en liberté provisoire, et sur la présentation et la recevabilité d'éléments de preuve (décision du 15 décembre 2011 sur la recevabilité des pièces soumises au cours des dépositions des 32 premiers témoins cités par l'Accusation). Le 21 novembre et le 21 décembre 2011, la Chambre a rendu deux ordonnances concernant les demandes soumises par des victimes visant à exposer leurs vues et préoccupations en personne ou à présenter des éléments de preuve. La Chambre a rendu trois décisions (les 21 juillet, 25 octobre et 15 décembre 2011), après avoir traité 1 089 demandes soumises par les victimes aux fins de participer à la procédure, et a autorisé 975 demandeurs à y participer, en différant sa décision pour 71 demandeurs et en rejetant 43 demandes. En conséquence, à la fin de 2011, 2 287 victimes participaient à l'affaire Bemba ; elles sont représentées par deux équipes de représentants légaux. La Chambre a rendu 84 décisions écrites et ordonnances (y compris les annexes mais à l'exclusion des ordonnances d'expurgation des transcriptions d'audiences, les rectificatifs et les versions expurgées), et 107 décisions orales. Au total, 6 234 pièces<sup>8</sup> ont été versées au dossier de l'affaire en 2011 et la Chambre a siégé 131 jours. Compte tenu des questions imprévues qui ont été soulevées au moment de programmer les dernières dépositions de témoins de l'Accusation, il n'a pas été possible de terminer la production des preuves de l'Accusation en 2011, comme cela était initialement prévu. Le 11 novembre 2011, la Chambre a rendu une décision concernant le calendrier des dépositions de témoins de l'Accusation, accédant à la requête de l'Accusation que ses quatre derniers témoins soient entendus en janvier et en février 2012.

18. La Chambre de première instance IV<sup>9</sup> a été constituée et l'affaire Banda et Jerbo a été renvoyée devant elle le 16 mars 2011. La Chambre a rendu un certain nombre de décisions aux fins de préparer le procès de l'affaire, entre autres, sur le fait de réinterroger six témoins de l'Accusation, sur des questions de divulgation, y compris la sécurité des témoins et des requêtes, sur les dispositions de l'article 54(3)(e), sur la requête de l'Accusation visant à invalider la nomination d'un conseil de la Défense, sur les requêtes pour la coopération d'un État non partie et d'une organisation internationale, sur la procédure à adopter suite au dépôt d'un accord sur les faits entre les parties, sur des questions de traduction et sur la formation d'interprètes en zaghawa, sur la représentation légale commune, et sur des questions relatives à la comparution volontaire et à la présence de la personne accusée au cours du procès. La Chambre a tenu trois conférences de mise en état et a rendu 24 décisions écrites et ordonnances en 2011. La préparation s'est poursuivie afin de fixer une date d'ouverture de procès réaliste. Toutefois, compte tenu des questions en cours concernant la divulgation, l'interprétation/la traduction et la coopération en zaghawa, il n'a pas été possible de fixer la date du procès en 2011.

<sup>6</sup> Y compris les annexes.

<sup>7</sup> La Chambre de première instance III est composée du juge Steiner, juge président, du juge Aluoch et du juge Ozaki ; les juges Steiner et Aluoch siègent également respectivement dans la Chambre préliminaire I et la Chambre de première instance IV (présidée par le juge Aluoch).

<sup>8</sup> Y compris les annexes (les demandes des victimes constituent la majorité des annexes).

<sup>9</sup> La Chambre de première instance IV est composée du juge Aluoch, juge président, du juge Diarra et du juge Fernandez de Gurmendi ; les juges Diarra et Aluoch siègent également dans les Chambres de première instance II et III, respectivement, et le juge Fernandez de Gurmendi est le juge président de la Chambre préliminaire III.

19. En 2011, les trois Chambres de première instance ont siégé au total 253 jours, ce qui est comparable au nombre de jours siégés en 2010 (259 jours). En tout, il a été rendu 222 décisions écrites (211 en 2010) et 166 décisions orales (255 en 2010). Dans l'ensemble, la charge de travail des Chambres (compte tenu du nombre de témoins entendus par les Chambres de première instance et partant du nombre de pages de transcriptions à examiner) ne s'est pas réduite en 2011 par rapport à 2010. Il est important de noter que, à mesure que les affaires avancent, il faut commencer à préparer les prononcés du jugement, de sorte que celui-ci puisse être rendu aussi rapidement que possible après la production des éléments de preuve et l'exposé des conclusions finales. Il a été rendu un plus grand nombre de décisions écrites, qui exigent des ressources plus importantes pour être élaborées que les décisions orales. Afin d'absorber cette charge de travail accrue, et en tenant compte du fait qu'une partie du personnel assistant les juges, et une majorité des juges eux-mêmes, ont été affectés à plusieurs affaires à la fois, le personnel a été déployé avec souplesse et les méthodes de travail ont été rationalisées dans tous les cas où cela a été possible. En outre, on a eu recours au Fonds en cas d'imprévu pour pouvoir recruter du personnel supplémentaire lorsque les ressources et les effectifs existants sont apparus comme insuffisants pour pouvoir raisonnablement faire face au travail supplémentaire à accomplir. Il convient également de noter que, alors que les Chambres de première instance I, II et IV n'ont pas siégé en permanence au cours de l'année dernière, la charge de travail attendue des Chambres et de leur personnel a continué à être significative durant les phases où les Chambres ne siégeaient pas.

#### 4. Section des appels

20. En 2011, la charge de travail de la Chambre d'appel a augmenté de façon significative. La Chambre a été saisie de dix-neuf appels interlocutoires ou de procédures similaires, par rapport aux sept appels interlocutoires en 2009 et aux six de l'année 2010. Comme aucun procès n'a été achevé en 2011, la Chambre d'appel n'a pas eu à connaître d'appels interjetés contre un verdict final.

21. Malgré cette augmentation de la charge de travail de la Chambre d'appel, l'efficacité de la Chambre d'appel a continué à se renforcer. En moyenne, 49 jours ont été nécessaires pour compléter la procédure d'appel qui débute le jour du dépôt du document interjetant appel et s'achève le jour où la décision/le jugement est rendu, par rapport à une moyenne de 133 jours en 2009 et de 92 jours en 2010.

##### (a) *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo (ICC-01/04-01/06)*

22. Dans l'affaire Thomas Lubanga Dyilo, le 26 août 2011, la Chambre d'appel a rejeté la Demande urgente d'instructions présentée par le Royaume des Pays-Bas le 17 août 2011, concluant que « la Chambre de première instance I a outrepassé sa compétence en accordant, [dans une décision relative à la procédure de demande d'asile], l'autorisation d'interjeter appel en dehors du cadre prévu aux articles 81 et 82 du Statut », car la Chambre d'appel « outrepasserait les pouvoirs que lui ont conférés les États Parties dans le Statut ».<sup>10</sup>

23. Le 21 novembre 2011, la Chambre d'appel a rejeté les conclusions du Greffier contestant la décision de la Chambre de première instance sur le champ de l'aide judiciaire accordée à M. Lubanga Dyilo au terme des conclusions orales du procès. La Chambre d'appel a noté qu'elle n'était pas compétente pour entendre les observations du Greffier.

##### (b) *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui (ICC-01/04-01/07)*

24. Dans l'affaire Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo, le 26 août 2011, la Chambre d'appel a rejeté la demande d'instructions présentée par les Pays-Bas concernant la procédure à suivre aux fins d'interjeter appel d'une décision rendue par la Chambre de première instance II sur la procédure de demande d'asile. La Chambre d'appel a conclu que la demande de l'État ne se fondait pas suffisamment sur les instruments juridiques de la Cour et demandait à la Chambre d'appel d'outrepasser sa compétence.

<sup>10</sup> ICC-01/04-01/06-2799-Conf, paragraphe 8. Conformément à l'ordonnance ICC-01/04-01/06-2837 OA19 de la Chambre d'appel, en date du 27 janvier 2012, ce document a été reclassifié public.

**(c) *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo (ICC-01/05-01/08)***

25. Dans l'affaire Jean-Pierre Bemba Gombo, le 3 mai 2011, la Chambre d'appel a infirmé la Décision relative à l'admission en tant que preuves des documents figurant dans l'inventaire des preuves de l'Accusation, rendue par la Chambre de première instance III, en concluant que la Chambre de première instance avait agi en dehors du cadre juridique de la Cour en admettant en tant que preuves toutes les pièces figurant dans l'inventaire révisé de l'Accusation, parce qu'elle avait de prime abord conclu qu'elles étaient admissibles, et que l'admission par la Chambre de première instance des déclarations écrites de témoins sans un examen attentif des différentes pièces au cas par cas et sans tenir compte des conditions énoncées à la règle 68 du Règlement de procédure et de preuve était contraire au principe d'oralité des débats consacré à l'article 69-2 du Statut.

26. Le 19 août 2011, à la majorité, la Chambre d'appel a partiellement infirmé la « Decision on Applications for Provisional Release » rendue par la Chambre de première instance III, en concluant que le refus d'accéder à la demande était fondé sur une méconnaissance des faits sur lesquels se fondaient cette décision et que la Chambre de première instance aurait dû demander des informations complémentaires à l'État proposant d'accueillir M. Bemba Gombo dans le cadre d'une liberté conditionnelle. La Chambre d'appel a également conclu que la Chambre de première instance avait commis une erreur en saisissant une base juridique supplémentaire pour justifier la détention de M. Bemba sans justifier d'une évolution des circonstances, comme le prévoit l'article 60-3 du Statut. La Chambre d'appel a ordonné à la Chambre de première instance de réexaminer la demande de M. Bemba Gombo à la lumière de cet arrêt.

27. Le 9 septembre 2011, la Chambre d'appel a rejeté l'appel contre la « Decision on the 'Demande de mise en liberté de M. Jean-Pierre Bemba Gombo afin d'accomplir ses devoirs civiques en République Démocratique du Congo' », en concluant que, eu égard aux faits et aux circonstances de l'affaire, la Chambre de première instance n'avait commis aucune erreur en rejetant la requête de M. Bemba Gombo de mise en liberté provisoire.

28. Le 23 novembre 2011, la Chambre d'appel a confirmé la « Décision relative à la requête présentée par l'accusé aux fins de sa mise en liberté provisoire comme suite à l'arrêt du 19 août 2011 ».

**(d) *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana (ICC-01/04-01/10)***

29. Dans l'affaire Callixte Mbarushimana, le 14 juillet 2011, la Chambre d'appel a confirmé la « Decision on the Defence Request for Interim Release » rendue par la Chambre de première instance I.

30. Le 21 septembre 2011, la Chambre d'appel a rejeté l'appel contre la « Decision on Second Defence request for interim release » rendue par la Chambre préliminaire I, estimant que la requête de M. Mbarushimana « ne constitue pas une demande de remise en liberté mais plutôt une demande que la Chambre préliminaire examine la recevabilité de l'affaire ».<sup>11</sup>

31. Le 20 décembre 2011, la Chambre d'appel a rejeté l'appel contre la « Decision on the confirmation of charges » et la « Decision on the prosecution's request for stay of order to release Callixte Mbarushimana' and on the victims' request for participation ».

**(e) *Situation en République du Kenya (ICC-01/09)***

32. Dans la situation en République du Kenya, le 10 août 2011, la Chambre d'appel a rejeté l'appel interjeté par le gouvernement du Kenya contre la « Decision on the Request for Assistance Submitted on Behalf of the Government of the Republic of Kenya Pursuant to Article 93(10) of the Statute and Rule 194 of the Rules of Procedure and Evidence ». La Chambre d'appel a expliqué que « le droit d'interjeter appel à une décision sur la compétence ou la recevabilité est strictement limité aux cas où une Chambre préliminaire

<sup>11</sup> ICC-01/04-01/10-438, paragraphe 17.

ou une Chambre de première instance rend un jugement spécifique sur la compétence de la Cour ou sur la recevabilité de l'affaire ».<sup>12</sup>

- (f) *Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang (ICC-01/09-01/11) et Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali (ICC-01/09-02/11)*<sup>13</sup>

33. Dans des jugements séparés dans les deux affaires du Kenya, le 17 août 2011, la Chambre d'appel a rejeté l'appel interjeté contre la décision du juge unique sur la demande de Mme Moraa Gesicho de comparaître en qualité d'*amicus curiae*.

34. Le 30 août 2011, dans des jugements séparés dans les deux affaires du Kenya, la Chambre d'appel a, à la majorité, confirmé la « Decision[s] on the Application by the Government of Kenya Challenging the Admissibility of the Case Pursuant to Article 19(2)(b) of the Statute » rendue par la Chambre préliminaire II, estimant que pour qu'une affaire soit recevable devant la Cour, « les procédures nationales doivent se référer à la même personne et substantiellement à la même conduite qu'à celles dont il est question dans la procédure menée devant la Cour ». <sup>14</sup> La Chambre d'appel ajoute, par ailleurs, que si « un État conteste la recevabilité d'une affaire, il doit fournir à la Cour les éléments de preuve avec le degré suffisant de spécificité et de valeur probante qui démontrent qu'il enquête réellement sur l'affaire ». <sup>15</sup>

35. Dans l'affaire Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali, le 10 novembre 2011, la Chambre d'appel a infirmé la « Decision with Respect to the Question of Invalidating the Appointment of Counsel to the Defence », en clarifiant les circonstances selon lesquelles un ancien membre du personnel du Bureau du Procureur " est empêché de représenter un client devant la Cour en vertu de l'article 12 (1) (b) du Code de conduite professionnelle des conseils.

- (g) *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus (ICC-02/05-03/09)*

36. Dans l'affaire Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus, la Chambre d'appel, citant son jugement rendu la veille dans l'affaire Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali, a confirmé la « Decision on the Prosecution's Request to Invalidate the Appointment of Counsel to the Defence » rendue par la Chambre de première instance IV, suite aux faits et aux circonstances qui lui ont été présentés.

37. Le 14 novembre 2011, le Procureur a déposé le document intitulé « Prosecution's Document in Support of Appeal against Trial Chamber IV's 'Decision on the Prosecution's Application for Leave to Appeal the Reasons for the Order on the translation of witness statements (ICC-02/05-03/09-199) and additional instructions on translation' ». Le jugement concernant cet appel a été rendu le 17 février 2012.

## 5. Bureaux de liaison

38. Le Bureau de liaison de New York a continué de fournir un appui à tous les organes de la Cour, y compris aux organes subsidiaires de l'Assemblée à New York. Le Bureau a participé à de nombreuses réunions des Nations Unies ayant un lien avec la Cour et a tenu des consultations avec les représentants de l'Organisation, des partenaires de la Cour et d'autres parties concernées à New York. Le Bureau a fourni un soutien efficace à tous les organes de la Cour au cours de la dixième session de l'Assemblée en décembre 2011, et a participé à l'organisation de la table ronde annuelle entre la CPI et les Nations Unies pour 2011.

<sup>12</sup> ICC-01/09-78, paragraphe 16.

<sup>13</sup> Ci-après « les affaires du Kenya ».

<sup>14</sup> Voir ICC-01/09-01/11-307, paragraphe 1 ; et ICC-01/09-02/11-274, paragraphe 1.

<sup>15</sup> Voir ICC-01/09-01/11-307, paragraphe 2 ; et ICC-01/09-02/11-274, paragraphe 2.

## **B. Grand programme II – Bureau du Procureur**

39. L'année 2011 a été pour le Bureau du Procureur la plus active de toutes et, comme les années précédentes, la charge de travail a dépassé les prévisions. Le Bureau du Procureur avait prévu de mener activement cinq enquêtes, mais il en a en fait mené six, dont deux à propos d'une nouvelle situation, laquelle n'avait pas été prévue non plus. Le nombre d'enquêtes dans le cas desquelles les suspects sont encore en liberté ou l'affaire est en instance a répondu aux prévisions. S'agissant de l'examen préliminaire de situations potentielles, le nombre de situations prises comme hypothèse, à savoir huit, a été dépassé et le Bureau du Procureur a analysé en tout neuf situations. En ce qui concerne les procès, les hypothèses faites se sont pleinement matérialisées.

40. Le Bureau du Procureur a pu mener à bien toutes les activités prévues conformément au budget initial approuvé par l'Assemblée. En outre, le Bureau a dû faire face à des coûts liés à deux situations supplémentaires. Suite au renvoi de la situation en Libye devant la Cour en mars 2011, le Bureau a préparé une notification afin d'accéder au Fonds en cas d'imprévus pour un montant de 2,181 millions d'euros. En raison des événements survenus sur le terrain et de l'évolution des affaires ainsi que des gains d'efficacité, le Bureau a pu absorber la majorité des coûts liés aux affaires en Libye dans le cadre du budget ordinaire approuvé en ne dépassant ce montant que de 290 000 euros supplémentaires. En outre, le Bureau a absorbé la totalité des coûts liés aux enquêtes relevant de la situation en Côte d'Ivoire dans les limites des dépenses totales pour 2012 d'un montant de 26,88 millions d'euros (1,1 % de plus que le budget approuvé pour 2011), ce qui illustre une nouvelle fois les synergies qu'offre le modèle fondé sur une rotation du personnel au sein du Bureau du Procureur. Sachant que d'autres organes de la Cour avaient besoin de ressources supplémentaires étant donné que leur charge de travail dépassait le niveau prévu, le Procureur a fait preuve de la plus grande prudence dans sa planification financière, conformément aux recommandations du Comité du budget et des finances et aux résolutions de l'Assemblée, et a établi un ordre de priorités judiciaires parmi ses activités et a fait preuve de toute la diligence voulue de manière à contribuer, grâce aux économies ainsi réalisées, à faire en sorte que la Cour dans son ensemble, dispose des ressources financières supplémentaires dont elle avait besoin.

41. En 2011, le Bureau du Procureur a continué de suivre de près les procédures entamées au plan national dans différents pays pour s'assurer que des enquêtes soient ouvertes au sujet des crimes allégués et, lorsqu'il y a lieu, que les suspects soient ensuite poursuivis et jugés, l'intention étant de tenter de contribuer à faire en sorte que les auteurs de crimes internationaux graves ne restent pas impunis, sans pour autant étendre les activités et grever davantage les ressources financières de la Cour. Le Bureau du Procureur entend poursuivre cette stratégie pendant l'année en cours et les années suivantes.

42. Les informations concernant le nombre de missions, de documents et de pages versés aux dossiers des affaires suivies par le Bureau du Procureur en 2011 figurent en annexe IX.

### **1. Examens préliminaires**

43. Au cours de 2011, le Bureau du Procureur a réalisé des examens préliminaires concernant la Libye et la Côte d'Ivoire.

44. Indépendamment de son analyse des informations du domaine public, le Bureau du Procureur a reçu 333 nouvelles communications qui lui avaient été adressées conformément à l'article 15 du Statut de Rome, dont il a accusé réception et qu'il a entrepris d'analyser.

45. Le 13 décembre 2011, le Bureau du Procureur a publié un rapport complet sur ses examens préliminaires.

46. Le Bureau du Procureur a mené un examen approfondi de situations survenues dans différents pays, parmi lesquels figurent les pays suivants :

**(a) Afghanistan**

47. Le Bureau du Procureur a reçu deux communications concernant l'Afghanistan et entrepris de les analyser, de même que les informations du domaine public.

48. Le Bureau du Procureur a poursuivi la recherche et l'analyse des informations provenant de sources multiples concernant des crimes allégués perpétrés par toutes les parties.

49. Le Bureau du Procureur a entretenu et développé ses contacts avec différentes personnalités et organisations afghanes ainsi qu'avec d'autres États intéressés, dont ceux participant à la Force internationale d'assistance à la sécurité, des représentants des Nations Unies et des ONG internationales, afin de rassembler un complément d'information au sujet des schémas de la criminalité et des questions de complémentarité.

**(b) Colombie**

50. Le Bureau du Procureur a reçu une nouvelle communication concernant la Colombie et entrepris de l'analyser, de même que les informations du domaine public.

51. Le Bureau du Procureur continue à se tenir en rapport avec les autorités colombiennes afin de se renseigner sur les procédures entamées au plan national contre les personnes jugées directement responsables de crimes relevant de la compétence de la Cour. Il faut souligner que le Procureur a rencontré le nouveau Procureur général de Colombie le 21 septembre 2011.

52. Le Bureau du Procureur a également participé à une conférence de haut niveau en mai 2011 à Londres avec un certain nombre d'experts, des représentants colombiens, des magistrats et des représentants des ONG afin de débattre de l'impact de la Cour sur les procédures nationales.

**(c) Géorgie**

53. Le Bureau du Procureur a reçu six nouvelles communications concernant la Géorgie et a poursuivi son analyse de plusieurs volumes de documents qui lui avaient été remis par les autorités russes et géorgiennes.

54. Le Bureau du Procureur a organisé une deuxième visite à la Fédération de Russie en février 2011, afin de faire un point complet sur les enquêtes menées au plan national.

55. Les gouvernements russe et géorgien ont fourni des informations sur leurs propres enquêtes et procédures. Le Bureau du Procureur a continué à se tenir en rapport avec des ONG opérant dans la région.

**(d) Palestine**

56. Le Bureau du Procureur a poursuivi l'analyse des observations reçues relatives à la déclaration déposée par l'Autorité nationale palestinienne conformément à l'article 12(3) du Statut.

57. Le Bureau du Procureur a également fourni des informations mises à jour au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies.

**(e) Nigéria**

58. Le Bureau du Procureur a reçu neuf nouvelles communications concernant le Nigéria et entrepris de les analyser, de même que les informations du domaine public.

59. Suite à l'annonce publique d'un examen préliminaire dans la situation au Nigéria en 2010, le Bureau du Procureur a poursuivi ses consultations constructives avec les autorités nigérianes en 2011.

60. En avril 2011, le Bureau du Procureur a publiquement fait part de son inquiétude concernant la flambée de violence commise lors des élections législatives et présidentielles.

Les autorités nigérianes ont informé le Bureau du Procureur de la création d'une commission chargée d'enquêter sur des actes de violence.

**(f) République de Corée**

61. Le Bureau du Procureur a reçu une nouvelle communication concernant la République de Corée, et entrepris de l'analyser, de même que les informations du domaine public.

62. Suite à l'annonce en décembre 2010 d'un examen préliminaire, le Bureau du Procureur a recherché des informations supplémentaires provenant de sources pertinentes.

**(g) Guinée**

63. Le Bureau du Procureur a reçu trois nouvelles communications concernant la Guinée et a entrepris de les analyser, de même que les informations disponibles concernant les procédures entamées au plan national.

64. Le Bureau du Procureur a dépêché deux missions en Guinée en 2011, suite aux enquêtes au plan national menées par les juges guinéens au sujet des événements de 2009, afin de dissuader la commission de nouveaux crimes au cours de la période électorale. Les principaux responsables du Bureau du Procureur ont rencontré des représentants du gouvernement, des représentants du milieu juridique et de la société civile ainsi que des victimes et des associations de victimes.

65. Le Bureau du Procureur a continué de se tenir en rapport avec les partenaires régionaux et internationaux afin de maintenir et de développer un consensus général pour traduire en justice les principaux responsables des crimes allégués commis en septembre 2009.

**(h) Honduras**

66. Le Bureau du Procureur a continué à rassembler et à analyser des informations concernant la situation provenant de sources multiples, notamment de la Commission de vérité et de réconciliation du Honduras.

67. En octobre 2011, le Bureau du Procureur a rencontré l'Avocat général, le Procureur chargé des droits de l'Homme, le Procureur général, le Sous-Secrétaire chargé de la justice et le Sous-Secrétaire chargé des droits de l'Homme à Tegucigalpa.

**2. Enquêtes et poursuites**

68. Dans le contexte de la situation en Ouganda, le Bureau du Procureur a continué de suivre les crimes commis après la délivrance des mandats d'arrestation de Joseph Kony et consorts en juillet 2005, y compris les crimes commis par d'autres parties, comme l'UPDF. En ce qui concerne les procédures entamées au plan national, visant à combler le fossé existant à propos de l'impunité, et conformément à l'approche positive du Bureau du Procureur en matière de complémentarité et en vertu de l'article 93(10) du Statut de Rome, le Bureau du Procureur a répondu positivement à la demande de l'Ouganda d'aider les personnes chargées d'enquêter et de poursuivre à préparer leur première affaire sur des crimes de guerre au plan national, à l'encontre de Thomas Kwoyelo, commandant présumé de rang intermédiaire de l'ARS. Le Bureau du Procureur a fait part de l'expérience acquise par le passé et des meilleures pratiques, notamment en matière de protection et de soutien des témoins, et du traitement des éléments de preuve.

69. Le Bureau du Procureur a également continué de suivre la situation en ce qui concerne les réseaux d'approvisionnement et l'assistance qui pouvait être fournie directement ou indirectement aux suspects pour les aider à échapper à la justice.

70. Le Bureau du Procureur a poursuivi ses efforts visant à mobiliser un appui en faveur de l'arrestation et de la remise des suspects, en s'attachant à faire comprendre aux États et aux acteurs internationaux, dans la région et ailleurs, toute l'importance que revêtait une

arrestation et, plus largement, en cherchant à obtenir une action concertée, nécessaire pour parvenir à ces arrestations.

71. Dans la situation en République démocratique du Congo (RDC), le Bureau du Procureur a continué de plaider dans deux procès en cours, a produit des éléments de preuve lors d'une audience de confirmation de charges et a continué d'enquêter dans d'autres affaires et à faire campagne afin d'obtenir l'arrestation d'un fugitif.

72. Dans l'affaire Thomas Lubanga Dyilo, le Bureau du Procureur a présenté sa déclaration finale le 25 août 2011, au terme d'un procès où il a participé à 220 audiences, cité à comparaître 36 témoins, dont 3 experts, et procédé au contre-interrogatoire de 19 témoins de la Défense.

73. Dans l'affaire Germain Katanga et Ngudjolo Chui, le Bureau du Procureur a continué de suivre les arguments présentés par la Défense au cours de la présentation de ses moyens et à contre-interroger les témoins de la Défense. Le Bureau du Procureur a commencé à préparer ses déclarations finales écrites attendues pour le 20 février 2012 et ses déclarations finales orales pour l'audience fixée au 15 mai 2012.

74. Dans l'affaire Callixte Mbarushimana, suite à la remise du suspect à la Cour le 25 janvier 2011, le Bureau du Procureur a déposé le document officiel où figurent les charges ainsi que l'inventaire des éléments de preuve le 25 juillet 2011 et a présenté les charges qu'il retenait à l'encontre du suspect et l'ensemble des éléments de preuve à charge au cours de l'audience de confirmation des charges qui a eu lieu entre le 16 et 21 septembre 2011. Suite à la décision à la majorité de la Chambre préliminaire I du 16 décembre 2011 de ne pas confirmer les charges et à la décision du 23 décembre de remettre en liberté Callixte Mbarushimana, le Bureau du Procureur a déposé le 27 décembre une demande d'autorisation d'interjeter appel. La Chambre préliminaire a autorisé le Bureau du Procureur à interjeter appel le 1<sup>er</sup> mars 2012.

75. En ce qui concerne cette affaire et les enquêtes en cours dans les provinces du Kivu de la RDC, le Bureau du Procureur a mené 26 missions d'enquête en 2011 dans cinq pays, dont 13 en RDC et six au Rwanda. Le Bureau du Procureur a en outre assisté les autorités judiciaires allemandes dans les affaires menées à l'encontre d'Ignace Murwanashyaka et de Straton Musoni et a coopéré avec les États de la région, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie en matière de complémentarité positive – dans leurs efforts de traduire en justice les auteurs des crimes relevant de sa compétence. Dans les provinces du Kivu, les enquêtes se sont poursuivies aux fins de requérir la délivrance de nouveaux mandats d'arrêt.

76. Le Bureau du Procureur a également poursuivi ses efforts visant à mobiliser un appui en faveur de l'arrestation et de la remise de Bosco Ntaganda, sous le coup d'un mandat d'arrêt délivré par la Cour depuis le mois d'août 2006, en s'attachant à faire comprendre aux États et aux principaux acteurs internationaux dans la région toute l'importance que revêtait cette arrestation, en cherchant à obtenir une action concertée, nécessaire pour parvenir à cette arrestation et à cette remise.

77. En ce qui concerne la situation au Darfour/Soudan, le Bureau du Procureur continue à suivre les crimes perpétrés depuis la délivrance des mandats d'arrêt à l'encontre d'Ahmad Harun et d'Ali Kushayb le 27 avril 2007 et à l'encontre d'Omar Hassan Ahmad Al Bashir le 4 mars 2009 et le 12 juillet 2010.

78. Le Bureau du Procureur a déposé une demande, le 2 décembre 2011, pour la délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre de l'actuel Ministre de la défense (et ancien Ministre de l'intérieur), Abdelrahim Hussein ; le mandat d'arrêt a été délivré par la Chambre préliminaire I le 1<sup>er</sup> mars 2012. Le Bureau du Procureur a également continué à préparer le procès d'Abdallah Banda Abakaer Nourain et de Saleh Mohammed Jerbo Jamus, dont la Chambre doit encore fixer la date d'ouverture.

79. Le Bureau du Procureur a mené six missions dans cinq États, concernant les enquêtes en cours dans la situation au Darfour.

80. Conformément à la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Procureur a présenté au Conseil deux rapports, en juin et en décembre 2011, concernant l'avancement de ses enquêtes.

81. Le Procureur a continué de souligner la nécessité de parvenir aux arrestations en question avec les États, et avec les Nations Unies, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne, ainsi qu'avec les représentants de la société civile, en cherchant à promouvoir un appui visant à l'arrestation et à la remise des suspects, et, dans le cadre de ce processus, à faire en sorte que les suspects faisant l'objet des mandats d'arrêts soient isolés.

82. En ce qui concerne la situation en République centrafricaine (RCA), dans l'affaire Jean-Pierre Bemba Gombo, le Bureau du Procureur a mené six missions d'enquête et de traitement des témoins en RCA et dans d'autres pays.

83. Le Bureau du Procureur a continué la production des preuves à charge devant la Chambre de première instance III.

84. Dans la situation au Kenya, suite à la requête du Procureur soumise en décembre 2010 aux fins de délivrer des citations à comparaître à l'encontre de six personnes dans le cadre de deux affaires, la Chambre préliminaire II a délivré le 8 mars 2011 des citations à comparaître devant la Cour pour William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey, Joshua Arap Sang, Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali, pour leur responsabilité présumée dans la commission de crimes contre l'humanité perpétrés dans le cadre des violences post-électorales de 2007-2008 au Kenya. Les suspects ont comparu devant la Cour les 7 et 8 avril 2011. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 8 septembre, et l'audience de confirmation des charges dans l'affaire Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali s'est tenue du 21 septembre au 5 octobre 2011. En 2011, le Bureau du Procureur a mené 53 missions d'enquête, au Kenya et dans d'autres pays.

85. Le 26 février 2011, le Conseil de sécurité des Nations Unies a renvoyé la situation en Libye au Procureur. Le 3 mars, le Procureur a annoncé l'ouverture d'une enquête dans le cadre de la situation en Libye. Le 16 mai 2011, le Bureau du Procureur a déposé devant la Chambre préliminaire I une demande aux fins de délivrer des mandats d'arrêt à l'encontre de Muammar Mohammed Abu Minyar Gaddafi, Saif Al-Islam Gaddafi et Abdullah Al-Senussi. La Chambre préliminaire a délivré des mandats d'arrêt à l'encontre des trois suspects le 27 juin 2011.

86. Le 22 novembre 2011, le mandat d'arrêt à l'encontre de Muammar Gaddafi a été clos suite à sa mort, signalée le 20 octobre et confirmée par écrit par le Conseil national de transition libyen.

87. Le 19 novembre 2011, Saif Al-Islam Gaddafi a été arrêté par les forces associées au Conseil national de transition, par lequel il est encore détenu, comme l'a confirmé le document déposé par les autorités libyennes auprès de la Chambre préliminaire avant la date butoir du 23 janvier 2012 fixée par la Chambre préliminaire. Le Conseil national de transition a maintenu en public aussi bien qu'en privé ses positions par lesquelles il compte enquêter et poursuivre Saif Al-Islam Gaddafi, notamment pour les crimes faisant l'objet du mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale.

88. Suite à la délivrance des mandats à l'encontre de Muammar Gaddafi, Saif Al-Islam Gaddafi et Abdullah Al-Senussi, le Bureau du Procureur a souligné l'importance du soutien de la communauté internationale dans l'exécution des mandats. Le Bureau du Procureur a poursuivi ses contacts avec les autorités libyennes pour suivre leurs avancées dans la procédure conduite au plan national contre Saif Al-Islam, et renforcer la coopération dans le cadre de l'enquête concernant les principaux responsables des crimes les plus graves.

89. Conformément à la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Procureur a présenté au Conseil deux rapports, en mai et en novembre sur l'avancement de ses enquêtes.

90. Dans la situation en Côte d'Ivoire, suite aux examens préliminaires, au cours desquels le Bureau du Procureur a étroitement suivi la situation et s'est mis en rapport avec les principaux protagonistes de la crise en cours afin de prévenir la commission de tout nouveau crime, le Bureau du Procureur a demandé à la Chambre préliminaire III l'autorisation d'ouvrir une enquête concernant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui auraient été commis en Côte d'Ivoire après le 28 novembre 2010. Cette

demande a été accordée le 3 octobre 2011. Parallèlement, la Chambre préliminaire III a également demandé au Procureur de faire parvenir à la Chambre dans un délai d'un mois toute information supplémentaire en sa possession relative aux crimes commis entre 2002 et 2010. Le 3 novembre 2011, le Procureur a communiqué des renseignements supplémentaires concernant cette période. Le 22 février 2012, la Chambre préliminaire III a décidé d'étendre son autorisation d'enquêter en Côte d'Ivoire aux crimes qui auraient été commis entre le 19 septembre 2002 et le 28 novembre 2010.

91. Dans l'affaire Laurent Gbagbo, le Procureur a poursuivi son enquête et a demandé la délivrance d'un mandat d'arrestation le 25 octobre 2011, qui a été délivré le 23 novembre 2011 par la Chambre préliminaire III. Laurent Gbagbo a été arrêté et transféré à la Cour le 30 novembre 2011 où il demeure en détention. Depuis l'ouverture de l'enquête, le Bureau du Procureur a mené un total de 12 missions, dont des missions d'enquête et des missions visant à garantir la coopération.

### 3. Coopération internationale et aide judiciaire

92. Dans le cadre de ses activités liées aux enquêtes et aux poursuites, le Bureau du Procureur a, en 2011, soumis un total de 263 demandes d'assistance (dont des notifications concernant des enquêtes) à 34 États Parties, 10 États non parties et 13 organisations régionales et internationales, en plus d'assurer le suivi de l'exécution des demandes en cours. Ces chiffres, dictés par les impératifs relatifs aux enquêtes et aux poursuites, correspondent à une augmentation de 46 % des communications depuis 2010. En outre, le Bureau du Procureur a, au cours de l'année 2011, pris contact avec neuf nouveaux États non parties et six nouveaux États Parties.

### 4. Relations extérieures

93. Le Bureau du Procureur a participé à des activités diplomatiques pertinentes. Il a notamment participé activement à toutes les réunions et consultations du Groupe de travail de La Haye et du Groupe d'étude sur la gouvernance afin d'informer et de diffuser les messages clés du Bureau du Procureur au cours des discussions portant sur différents sujets, dans le but de garantir la réussite de la dixième session de l'Assemblée des États Parties. Le Procureur, le procureur adjoint et le directeur de la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération, avec le soutien de l'équipe opérationnelle chargée des relations internationales, a conduit des activités de relations extérieures, dont des réunions avec les principaux représentants des gouvernements et d'organisations internationales afin d'informer les États et les organisations internationales, d'expliquer le travail du Bureau du Procureur et de les inviter à coopérer avec la Cour dans le cadre de ses activités, et tout particulièrement à se mobiliser pour exécuter les mandats d'arrêt.

## C. Grand programme III – Greffe

94. Les fonctions d'appui réalisées par le Greffe en 2011 ont dépassé les prévisions, dans la mesure où le Greffe a dû fournir des services supplémentaires dans le cadre d'activités imprévues. La section qui suit présente une vue d'ensemble des principales activités menées à bien par le Greffe en 2011.

Administration judiciaire<sup>16</sup>

95. En ce qui concerne la situation en Ouganda, 14 documents au total ont été enregistrés et notifiés. Il n'y a eu aucune audience, par conséquent, aucune transcription ou aucun appui pour les audiences n'ont été nécessaires.

96. En ce qui concerne la situation en République démocratique du Congo, il a été enregistré et notifié au total 2 971 documents et 750 transcriptions d'audiences. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 131 audiences.

<sup>16</sup> Les chiffres cités dans la présente section correspondent aux éléments suivants : i) originaux et traductions des pièces déposées, et ii) documents concernant la situation et toutes les affaires connexes.

97. En ce qui concerne la situation au Darfour/Soudan, il a été enregistré et notifié au total 526 documents et 15 transcriptions d'audiences. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 4 audiences.

98. En ce qui concerne la situation en République centrafricaine, il a été enregistré et notifié au total 8 461 documents et 704 transcriptions d'audiences, ainsi que des traductions. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 153 audiences.

99. En ce qui concerne la situation au Kenya, il a été enregistré et notifié au total 4 408 documents et 86 transcriptions d'audiences. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 27 audiences.

100. En ce qui concerne la situation en Côte d'Ivoire, il a été enregistré et notifié au total 1 604 documents et 8 transcriptions d'audiences. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 4 audiences.

101. En ce qui concerne la situation en Libye, il a été enregistré et notifié au total 593 documents et 2 transcriptions d'audiences. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour une audience.

102. Si l'on compare les chiffres de 2010 et de 2011, il est possible de dégager les tendances suivantes :

(a) Au total, le nombre de documents enregistrés et notifiés a pratiquement doublé en 2011 (augmentation de 98 %) ; le nombre de transcriptions enregistrées a augmenté de 12 % et le nombre d'audiences prises en charge de 21 % ;

(b) Le nombre de documents enregistrés et notifiés concernant la situation en RDC a légèrement baissé ;

(c) L'appui aux audiences et le nombre de transcriptions concernant la situation en RDC a diminué de près de 50 % ;

(d) Le nombre de documents enregistrés et de transcriptions rédigées concernant la situation en RCA a fortement augmenté (près de dix fois plus de transcriptions rédigées et sept fois plus d'audiences tenues) ;

(e) L'activité des audiences concernant les situations au Kenya, en Libye et en Côte d'Ivoire a augmenté. Il n'y a eu aucune audience en 2010, alors qu'au total, 32 audiences ont été tenues et prises en charge dans le cadre de ces trois situations en 2011 ; et

(f) Il a été enregistré et notifié un nombre important de documents concernant la situation en Côte d'Ivoire (nouvelle situation).

### **Analyse judiciaire numérique – nouvelle fonction pour la Section de l'administration judiciaire**

103. Au début de l'année 2011, il est apparu nécessaire de développer au sein de la Cour des compétences dans le domaine de l'analyse judiciaire numérique. Il a été répondu à ce besoin en décembre de cette même année. La démarche a notamment consisté à créer un laboratoire conforme aux normes industrielles et à former un membre du personnel en place au degré de compétence et d'expertise nécessaires pour traiter les éléments de preuve numériques du Greffe.

104. Dans l'affaire Callixte Mbarushimana, il a été traité 42 éléments de preuve électroniques. 1,7 téraoctets de données numériques ont été obtenues en ayant recours aux meilleures pratiques dans le domaine de l'analyse judiciaire. Aux fins d'assurer une protection des communications confidentielles, l'ensemble du dossier d'une affaire a été expurgé en suivant des critères légaux stricts.

105. Plusieurs téraoctets de données relatives aux éléments de preuve ont été fournies à la Chambre, à l'équipe de la Défense et au Bureau du Procureur aux fins de communiquer des pièces sous format électronique. Afin de faciliter ce processus, la personne détenue, plusieurs membres de l'équipe de la Défense, du Bureau du conseil public pour la Défense et des Chambres ont suivi une formation dans l'utilisation d'un logiciel d'analyse judiciaire (outil d'analyse judiciaire).

106. Il a été fourni à la personne détenue un poste de travail sécurisé capable de gérer les éléments de preuve et d'identifier les communications confidentielles. Un logiciel d'analyse judiciaire a été acquis et le détenu a été formé et aidé tout au long de ce processus.

## **1. Traduction et interprétation**

107. En 2011, l'Unité d'interprétation a assuré des services d'interprétation pour sept procès parallèles vers et à partir du français, de l'anglais, du swahili, du lingala, du sango et de l'arabe. L'Unité a répondu à 189 demandes d'interprétation au cours de la période considérée.

108. Les interprètes de l'Unité ont travaillé avec des interprètes indépendants afin d'interpréter dans des langues liées aux situations comme l'alur et le zaghawa pour l'audience de première comparution dans l'affaire Banda et Jerbo. L'Unité a dispensé une formation aux interprètes zaghawa stagiaires aux fins de préparer l'ouverture du procès Banda et Jerbo en 2012, en utilisant l'expertise des équipes en place et le programme de formation.

## **2. Questions concernant l'aide judiciaire et les conseils**

### **(a) Section de l'appui aux conseils**

109. Les hypothèses sur la base desquelles a été établi le budget pour 2011 prévoyaient qu'une assistance devrait être fournie à trois accusés indigents (aucune hypothèse n'avait été faite en ce qui concerne le nombre des victimes) ; le système d'aide judiciaire a fourni une assistance à six accusés et 3 360 victimes et a avancé les fonds nécessaires pour couvrir les frais afférents à la représentation de Jean-Pierre Bemba Gombo, déclaré non-indigent par le Greffier. Le Greffier a continué, conformément à l'ordonnance de la Chambre, à avancer les fonds nécessaires à la représentation légale de Jean-Pierre Bemba Gombo et a poursuivi ses investigations concernant le patrimoine de l'intéressé, ayant ainsi pu récupérer 68 852, 32 euros en 2011. L'on trouvera en annexe VIII la synthèse du nombre d'accusés indigents et de demandes de participation des victimes à la procédure.

110. Le Greffe a également fourni un appui administratif et une assistance à toutes les équipes de conseils représentant les accusés ou les victimes.

111. Le Greffe a tenu plusieurs consultations avec les membres des professions juridiques et organisé différentes activités à leur intention, dont un nouveau Séminaire des conseils, complété pour la troisième fois par un programme de formation conçu à l'intention des avocats pouvant être appelés à exercer les fonctions de conseils devant la Cour.

112. Par ailleurs, le Greffe a reçu 154 nouvelles demandes d'inscription sur la liste des conseils. À l'issue de l'examen des dossiers, 54 personnes ont été ajoutées sur cette liste, ce qui a porté le nombre total de conseils agréés à 418. Le Greffe a également reçu 87 demandes d'inscription sur la liste d'assistants des conseils. Au vu des demandes présentées en 2011 et les années précédentes, le nombre total de personnes inscrites sur la liste d'assistants des conseils est actuellement de 123. La liste d'enquêteurs professionnels, enfin, comprend 28 membres.

113. Dans ce contexte, la campagne lancée pour encourager des juristes africaines à demander leur inscription sur la liste des conseils et la liste des assistants a commencé à porter des fruits. Il a été reçu 36 demandes d'inscription sur la liste des conseils dont 7 ont été acceptées jusqu'à présent, et 36 demandes d'inscription sur la liste des assistants, dont 3 ont été acceptées.

### **(b) Bureau du conseil public pour la Défense**

114. La charge de travail du Bureau du conseil public pour la Défense a augmenté de façon significative en 2011, en raison de l'augmentation de 75 % du nombre des équipes de la Défense, assistées par le Bureau du conseil public pour la Défense.

115. Au cours de 2011, le Bureau du conseil public pour la Défense a :

(a) Fourni des avis juridiques, établi des mémorandums et fourni une assistance en temps réel pendant les audiences de la Cour aux 14 équipes chargées de la Défense par le biais des transcriptions en temps réel ;

(b) Assisté l'équipe de la défense de Jean-Pierre Bemba, conformément aux instructions données par la Chambre de première instance III, aux fins d'examiner et de déposer des observations concernant les demandes de 2 287 victimes ;

(c) Assisté l'équipe chargée de la défense de Callixte Mbarushimana, conformément à l'ordonnance de la Chambre préliminaire I, aux fins d'examiner plus de 105 000 documents saisis au domicile de l'accusé pour déterminer lesquels sont confidentiels, et lesquels peuvent être transmis à l'Accusation comme éléments de preuve potentiels en vue de l'audience de confirmation ;

(d) Fourni une assistance aux équipes de la Défense de Callixte Mbarushimana, Kenya 1 et Kenya 2 pour collecter les documents divulgués, importer et exporter les éléments de preuve ;

(e) Soumis des observations juridiques dans le cadre des situations en Libye et au Kenya, eu égard à son mandat de défendre les intérêts de la Défense au stade initial de l'enquête ;

(f) Été nommé par la Chambre préliminaire I aux fins de représenter les intérêts de M. Saif Al-Islam Gaddafi dans le cadre de la procédure menée devant la CPI, jusqu'à ce que le suspect soit en position de nommer son propre conseil ;

(g) Participé aux travaux du groupe de travail sur le plan stratégique concernant les intermédiaires, du groupe de travail sur le plan stratégique concernant les victimes et du groupe de travail sur la cour électronique ;

(h) Publié des versions actualisées du manuel du Bureau du conseil public pour la Défense concernant toutes les décisions faisant jurisprudence à propos de la phase de confirmation des charges, du manuel du Bureau du conseil public pour la Défense concernant les décisions relatives aux éléments de preuve et aux procédures, du manuel du Bureau du conseil public pour la Défense concernant la participation des victimes, du manuel du Bureau du conseil public pour la Défense concernant les appels interlocutoires et du manuel du Bureau du conseil public pour la Défense concernant les conseils de permanence ; et

(i) Dispensé une formation au personnel du Bureau du conseil public pour la Défense et à toutes les équipes de la Défense sur la manière d'interroger les témoins et de recueillir des dépositions, et fourni aux équipes de la Défense une formation continue à Ringtail, i-Transcend, à l'importation et l'exportation d'éléments de preuve et à Case Map.

**(c) Bureau du conseil public pour les victimes**

116. Tout comme en 2010, la charge de travail du Bureau du conseil public pour les victimes a beaucoup augmenté en 2011. Le Bureau du conseil public pour les victimes s'est employé à protéger les intérêts des victimes en tentant de sensibiliser de façon générale sur les questions relatives aux victimes, en participant notamment à des conférences et des séminaires et en apportant sa contribution à des publications. En outre, le Bureau du conseil public pour les victimes a continué de proposer son expertise juridique à des victimes potentielles et/ou aux potentiels représentants légaux extérieurs des victimes au moment d'évaluer la possibilité d'une demande de participation à la procédure devant la Cour.

117. Au cours de 2011, le Bureau du conseil public pour les victimes a fourni une assistance à 41 représentants légaux de l'extérieur dans toutes les situations et affaires portées devant la Cour en donnant des avis sur différentes questions juridiques, à la fois lors de la phase de préparation du procès qu'au cours des audiences. Le Bureau du conseil public pour les victimes a transmis au total 300 avis juridiques et/ou études aux représentants légaux.

118. Le Bureau du conseil public pour les victimes a fourni un appui et une assistance aux victimes, y compris des services de représentation légale dans le cadre de la procédure, à 2 654 victimes : 748 dans la situation en RDC et les affaires connexes ; 117 dans la

situation en Ouganda et l'affaire Kony et consorts ; 1 530 dans la situation en RCA et l'affaire Bemba ; 37 dans la situation au Darfour (Soudan) et les affaires connexes ; et 222 dans la situation au Kenya et les affaires connexes. À cela s'ajoute la centaine de victimes qui a contacté le Bureau du conseil public pour les victimes pour obtenir des renseignements sur la participation à la procédure devant la Cour, notamment dans les situations en Libye et en Côte d'Ivoire, et à qui ledit Bureau a donné des conseils. Dans le cadre des services de représentation légale des victimes, le Bureau du conseil public pour les victimes a déposé près d'une centaine d'observations écrites et a entrepris plusieurs missions sur le terrain afin de représenter de façon efficace les intérêts de ses clients.

119. Enfin, le Bureau du conseil public pour les victimes a été nommé pour protéger les droits et les intérêts des victimes ayant pris contact avec la Cour (indépendamment du fait que ces victimes aient fait la demande ou aient été autorisées à participer à la procédure) dans le cadre de la procédure en vertu de l'article 19 du Statut de Rome dans l'affaire Ruto et consorts, l'affaire Muthaura et consorts et les affaires Mbarushimana ; et pour toutes questions spécifiques, par exemple pour la question du lieu où se tiendront les audiences de confirmation des charges dans les affaires Ruto et consorts et Muthaura et consorts.

120. Le Bureau du conseil public pour les victimes a également publié une version actualisée de son manuel destiné aux représentants légaux en décembre 2011.

### 3. Participation des victimes

121. La Section de la participation des victimes et des réparations, qui est leur premier point de contact, a reçu en 2011 6 771 demandes de participation de victimes à la procédure, soit trois fois plus qu'en 2010. Pendant la même période, le nombre de demandes de réparation reçues a plus que quintuplé, avec un total de 7 032 demandes enregistrées. Pendant l'année, les Chambres ont autorisé 4 203 victimes à participer aux différentes procédures, pour la plupart et tout comme l'année dernière, dans le contexte de l'affaire Bemba au cours de la phase du procès. L'on trouvera en annexe VIII le détail des demandes de participation des victimes à la procédure.

122. En ce qui concerne la situation en Ouganda, il a été reçu 27 nouvelles demandes de participation de victimes, ce qui a porté le nombre total de demandes reçues à 1 039.

123. En ce qui concerne la situation en RDC, il a été reçu 1 160 nouvelles demandes de victimes souhaitant participer à la procédure, ce qui a porté le nombre total de demandes reçues à 2 228. Cela s'explique principalement par la procédure de confirmation des charges dans l'affaire Callixte Mbarushimana. Dans l'affaire Thomas Lubanga Dyilo, la Chambre de première instance I n'a fait droit à aucune demande, la procédure parvenant à son terme. Dans l'affaire Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, la Chambre de première instance II a fait droit à deux nouvelles demandes de victimes, ce qui a porté à 626 le nombre total de victimes admises à participer à la procédure.

124. En ce qui concerne la situation au Darfour/Soudan, il a été reçu 5 nouvelles demandes de participation de victimes, ce qui a porté à 209 le nombre total de demandes reçues. Les Chambres n'ont rendu aucune décision sur la participation des victimes. Le nombre total de victimes participant à chacune des affaires liées à la situation au Darfour/Soudan reste, par conséquent, inchangé par rapport à l'année dernière. Dans l'affaire Ahmad Muhammad Harun (« Ahmad Harun ») et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (« Ali Kushayb »), six victimes au total ont été autorisées à participer à la procédure. Dans l'affaire Omar Hassan Ahmad Al Bashir, 12 victimes ont été autorisées à participer. Dans l'affaire Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus, 89 victimes ont été autorisées à participer.

125. En ce qui concerne la situation en RCA, il a été reçu 3 065 nouvelles demandes de victimes souhaitant participer à la procédure, ce qui a porté à 4 993 le nombre total de demandes reçues. Dans l'affaire Jean-Pierre Bemba Gombo, la Chambre de première instance II a admis 1 239 nouvelles victimes à participer à la procédure, ce qui porte le nombre de victimes autorisées à participer à la procédure dans cette affaire à 2 251.

126. S'agissant de la situation au Kenya, il a été reçu 2 513 demandes de victimes souhaitant participer à la procédure, ce qui a porté à 2 572 le nombre total de demandes reçues.

127. La Section de la participation des victimes et des réparations a réalisé 48 missions pendant l'année. Les activités extérieures de la Section ont tendu principalement à fournir des informations exactes concernant la participation des victimes et les réparations pouvant être accordées par la Cour, à distribuer des formulaires standard, à aider les victimes qui avaient présenté des demandes incomplètes et à fournir une formation et un appui aux intermédiaires qui aidaient les victimes à constituer leurs dossiers ainsi qu'aux représentants légaux des victimes.

128. La demande du Procureur visant à être autorisé à ouvrir une enquête concernant la situation en Côte d'Ivoire a accru la possibilité (envisagée par la disposition 3 de la Règle 50 du Règlement de procédure et de preuve) pour les victimes de faire des représentations à la Chambre préliminaire. À cet égard, la Section de la participation des victimes et des réparations a reçu 1 089 représentations de victimes.

#### 4. Victimes et témoins

129. En ce qui concerne la protection des victimes et des témoins, l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins a fourni des avis d'experts aux différentes Chambres, aux parties et aux participants. Il a été reçu 6 nouvelles demandes d'admission au Programme de protection de la Cour, ainsi que 14 nouvelles demandes d'adoption de mesures locales de protection. Pour chacune des 20 demandes reçues, il a été procédé à une évaluation psychologique et à un examen des besoins en matière de protection des demandeurs et des personnes à leur charge, qui ont été menés sur le terrain par les fonctionnaires adjoints chargés de la protection et par le psychologue (personnel temporaire) de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins.

130. Au total, en 2011, l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins a organisé la comparution de 75 victimes et témoins, répartis comme suit : 5 victimes et témoins dans l'affaire Lubanga (RDC I), 29 témoins dans l'affaire Katanga/Ngudjolo (RDC II) et 32 témoins dans l'affaire Bemba (RCA). Pour l'audience de confirmation des charges dans l'affaire Ruto/Kosgey/Sang, 9 témoins ont comparu devant la Cour au cours des mois de septembre et d'octobre 2011. Pour 2011, la Cour avait prévu de faire comparaître 42 témoins et 5 experts.

131. La durée maximum du séjour des témoins au siège a été de 13 jours, 25 jours et 33 jours respectivement pour les affaires RDC I, RDC II et RCA, alors que la Cour avait estimé que la durée maximum du séjour serait de 15 jours par témoin. L'on trouvera en annexe VIII une ventilation du coût du séjour au siège par témoin.

132. Le psychologue (poste temporaire) de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins a procédé à l'évaluation de 24 témoins vulnérables et victimes au cours des procès.

133. En 2011, l'équipe de soutien de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins a fourni un appui psychosocial aux témoins appelés à comparaître dans deux procès simultanés. En septembre et octobre, l'équipe a fourni des services d'appui aux témoins devant comparaître à trois procès simultanés en utilisant les ressources allouées pour deux procès seulement. Au total, 75 témoins ont bénéficié d'un tel soutien lors de leur comparution devant la Cour. L'assistance au sein de la Cour a été fournie à 13 témoins vulnérables.

134. En outre, il a été fourni un soutien à 6 nouveaux participants au Programme de protection de la CPI, notamment en proposant le suivi et la mise en œuvre des services médicaux et psychosociaux nécessaires.

135. Sur le terrain, le fonctionnaire adjoint chargé du soutien aux victimes en poste en RDC a proposé un appui psychosocial au plan local à 30 participants au Programme de protection de la CPI et à leurs familles et a dispensé en permanence des conseils sur le traitement des témoins et sur des stratégies d'évacuation. En outre, le fonctionnaire adjoint chargé des victimes en poste en RDC a conduit une formation sur les victimes vulnérables destinée au personnel de la Section de la participation des victimes et des réparations.

136. Le personnel de soutien a également fourni en permanence des services aux témoins détenus.

137. En ce qui concerne ses rapports avec les Chambres, l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins a, en 2011, déposé 61 pièces devant les Chambres : 6 dans l'affaire Lubanga,

20 dans l'affaire Katanga/Ngudjolo Chui, 6 dans l'affaire Bemba, 5 dans l'affaire Banda/Jerbo, 22 dans l'affaire Ruto/Kosgey/Sang, 1 devant la Chambre préliminaire I dans la situation en Libye et 1 dans l'affaire Gbagbo. En outre, l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins a transmis aux Chambres par courriel 76 autres rapports officiels.

138. Par ailleurs, des représentants de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins ont assisté à 11 audiences. S'agissant des accords de réinstallation des témoins, l'Unité a déjà reçu des contributions volontaires au Fonds spécial pour les réinstallations d'un nouvel État, et des négociations sont actuellement en cours avec 21 États pour conclure d'autres accords de réinstallation des témoins.

139. Sur le plan opérationnel, l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins a maintenu en place des mesures locales d'intervention en Ouganda, en République démocratique du Congo, dans le contexte de la situation au Darfour, en République centrafricaine et au Kenya.

140. L'un des membres du personnel de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins a été victime d'un accident alors qu'il était en service, et il est proposé de trouver des fonds supplémentaires afin de fournir à notre personnel une assurance complémentaire à celle de l'« Annexe D » destinée aux membres du personnel.

## 5. Information et sensibilisation

141. Le principal objectif de la Section de l'information et de la documentation est de faire en sorte que la Cour soit une institution soutenue de façon adéquate, correctement comprise et largement reconnue. Au cours de la période concernée, la Section s'est attachée à remplir sa mission en menant des actions directement ou par l'intermédiaire des médias auprès des populations clés, aussi bien dans les pays où la Cour est opérationnelle que dans les pays ne faisant pas l'objet d'une situation. L'une des autres activités majeures de la section consiste à rendre publiques les activités judiciaires de la Cour, renforçant ainsi la confiance dans l'équité des procès et permettant à tous de constater partout dans le monde que justice est rendue.

142. Des programmes d'information et de sensibilisation ont été menés pour expliquer les avancées de la procédure judiciaire dans le contexte de sept situations examinées devant la Cour (deux de plus qu'en 2010), les 19 mandats d'arrestation et les 9 citations à comparaître ainsi que les trois procès en cours. Les activités de sensibilisation ont augmenté dans les pays dont les affaires atteignent la phase du procès ou la phase préliminaire suite aux audiences de confirmation des charges (République démocratique du Congo, République centrafricaine et Kenya), et diminué dans les pays ayant des affaires avec des mandats d'arrestation en cours ou où la procédure judiciaire ne fait pas l'objet de grandes avancées (Ouganda et Soudan). Il a été organisé 581 réunions d'information auxquelles 32 821 personnes ont participé, soit 44 réunions de plus que l'année précédente. Les programmes diffusés par les stations locales de radio et de télévision pour faire connaître les activités de la Cour ont atteint un public de près de 70 millions de personnes. La section a produit 607 heures de résumés des procédures judiciaires qui ont été diffusées par les stations locales et communautaires de radio, 266 heures de programmes de télévision ont été diffusées par les chaînes nationales et 55 heures d'éditions spéciales destinées aux stations de radio et aux chaînes de télévision ont été élaborées. Ces derniers programmes incluaient des entretiens avec les principaux représentants de la Cour (Président, Procureur et Greffier) et présentaient certains événements qui ne sont pas d'ordre judiciaire, comme les cérémonies de bienvenue destinées aux nouveaux États Parties et la célébration du 17 juillet, journée de la justice pénale internationale. En Libye et en Côte d'Ivoire, qui correspondent aux situations les plus récentes examinées devant la Cour, les bases ont été jetées pour préparer la mise en œuvre du programme de sensibilisation en 2012.

143. S'agissant des demandes de victimes présentées à la Cour par des membres des communautés les plus affectées dans le cadre des situations examinées devant la Cour, une part importante des dites demandes a été exécutée correctement : 90 % en République centrafricaine, 40 % en République démocratique du Congo et 50 % au Kenya. En ce qui concerne les autres situations, le nombre de demandes présentées est négligeable au Darfour et en Libye, alors qu'en Ouganda, aucune ressource n'a été allouée à l'évaluation

des demandes, et par conséquent, aucune donnée n'est disponible dans le cadre de cette situation et des affaires connexes.

144. Conformément à la stratégie de l'information pour l'ensemble de la Cour pour la période 2011-2013, approuvée par l'Assemblée des États Parties lors de sa neuvième session,<sup>17</sup> la Section de l'information et de la documentation a renforcé l'utilisation des réseaux sociaux (comme Twitter, Flickr, YouTube, etc.) et d'autres moyens numériques afin d'informer un nombre plus large de groupes au plan international, tout en gérant au mieux le facteur financier. En 2011, plus d'un million de personnes a visité le site web de la Cour, soit 100 000 visiteurs de plus par rapport à 2010. Parallèlement, 10 500 personnes ont visité le siège de la Cour, ce qui représente une augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente.

## 6. Relations extérieures et coopération

145. Le Cabinet du Greffier a transmis et assuré le suivi de toutes les demandes de coopération délivrées par les Chambres au cours de la phase préliminaire et de la phase du procès, dont le transfèrement de M. Gbagbo au centre de détention avec l'assistance des autorités ivoiriennes. Le Greffe a assisté les équipes chargées de la Défense et les représentants légaux lors de la rédaction, la transmission et le suivi de leurs demandes d'assistance dans le cadre de leurs investigations, ou au moment de rencontrer leurs clients.

146. En matière de coopération volontaire, le Greffe a intensifié ses efforts visant à recenser les États souhaitant signer des accords de réinstallation des témoins, sans incidence budgétaire. Le Greffe a également préparé un projet d'accord sur la mise en liberté provisoire, qui a été transmis aux États afin qu'ils puissent faire part de leurs commentaires.

147. Le Greffe a également préparé des demandes d'assistance aux États et à des organisations internationales dans le cadre de son mandat dans des domaines comme la protection des victimes et des témoins et l'assistance logistique et les investigations financières relatives à l'aide judiciaire. Il a maintenu un dialogue permanent avec les États dans le cadre des différents groupes de travail et a coordonné les observations transmises par les organes de la Cour dans les rapports soumis à l'Assemblée des États Parties, au Comité du budget et des finances et aux Nations Unies. Enfin, il a continué à développer ses contacts avec les États, les ONG et les organisations régionales et internationales pertinents, de manière à mobiliser un appui accru en faveur du travail de la Cour.

## 7. Opérations hors siège

148. En 2011, la Section des opérations hors siège a exécuté son mandat en totale conformité avec les prévisions budgétaires pour 2011 comme suit :

(a) La section a continué de renforcer ses capacités de coordination et de planification par le biais de programmes de formation et la question des SOP stratégiques.

(b) Le Bureau extérieur d'Abéché a été fermé le 31 juillet 2011. Comme cela avait été annoncé, il a été procédé à la réaffectation du personnel vers l'antenne de N'Djamena, vers les situations au Kenya et en République démocratique du Congo.

(c) Comme prévu au paragraphe 257 du projet de budget pour 2011, la section a terminé l'analyse des besoins opérationnels du Greffe relatifs à la mise en œuvre de ses missions au Kenya et, avec l'accord du Président, a mis en place un bureau d'appui temporaire à Nairobi à l'intérieur du complexe de l'UNON. En outre, un Protocole d'accord a été signé avec l'UNON le 13 juin 2011.

(d) Comme prévu au paragraphe 260 du projet de budget pour 2011, la section a publié deux SOP relatifs à l'examen stratégique des bureaux extérieurs et de la planification opérationnelle. Le SOP sur l'examen des bureaux extérieurs du Greffe a fait le lien entre les bureaux extérieurs et le cycle budgétaire, ses prévisions en matière judiciaire et la planification stratégique de la Cour. Un rapport sur la stratégie des opérations hors siège et

<sup>17</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, neuvième session, New York, 6-10 décembre 2010* (ICC-ASP/9/20), vol. I, partie III, résolution ICC-ASP/9/Res.3, paragraphe 39.

sur l'examen des opérations hors siège a été soumis lors de la dixième session de l'Assemblée des États Parties.<sup>18</sup>

149. S'agissant des pays de situation, la Section des opérations hors siège a coordonné et assisté ses clients dans la mise en œuvre de leurs mandats respectifs. À cet égard, les chiffres ci-dessous présentent le nombre de jours de mission (à l'intérieur ou à l'extérieur) par pays de situation et par client réalisés en 2011. En outre, la Section des opérations hors siège a dû coordonner et soutenir le travail relatif à deux nouvelles situations, à savoir la Libye et la Côte d'Ivoire.

Clients	Jours de mission en 2011 (à l'intérieur ou à l'extérieur)						
	Ouganda	RDC	RCA	Soudan	Kenya	Côte d'Ivoire	Libye
Greffé (Unité d'aide aux victimes et aux témoins, Section de la participation des victimes et de réparations, Section d'information et de la documentation)	413	894	283	94	278	22	9
Bureau du Procureur	166	562	283	94	85	99	191
Fonds d'aide au profit des victimes	101	332	9	-	-	-	-
Conseil <sup>19</sup>	15	220	23	16	54	-	-

150. Les Bureaux extérieurs ont mené activement des activités sur les questions relatives à la coopération judiciaire et à l'assistance par le biais, entre autres, de la notification d'ordonnances, de décisions et de documents délivrés par les Chambres. Le détail des notifications est présenté dans le tableau ci-dessous.

Nombre total de notifications	Ouganda	RDC	RCA	Kenya <sup>20</sup>
194	15	154	22	3

## 8. Cour électronique et TIC

151. Groupe de travail interorganes : la principale réalisation du groupe de travail en 2012 a été d'adopter un nouveau protocole générique de cour électronique pour le traitement des éléments de preuve sous forme électronique. Ce protocole a servi de base lors de la divulgation des éléments de preuve dans l'affaire Callixte Mbarushimana. Il sera dorénavant utilisé dans les prochaines affaires examinées par la Cour.

152. Élaboration des systèmes électroniques de la Cour : les aménagements des systèmes électroniques de la Cour se sont également poursuivis, avec le déploiement, en août 2011, du module visant à programmer et à notifier des activités de la Cour. À ce jour, le module a traité plus de 150 activités différentes.

153. L'élaboration du module de gestion des documents a commencé fin 2011 et son déploiement est prévu à la fin du deuxième trimestre 2012 ; le développement du module est réalisé en interne, avec l'assistance de la Section des technologies de l'information et des communications. Le développement du module d'interprétation a commencé au cours de l'été 2010 et est encore en cours ; son déploiement est prévu pour la fin du premier trimestre 2012. Les essais du module d'appui aux activités de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins a commencé fin décembre 2010 et a atteint la phase finale de validation.

<sup>18</sup>Rapport de la Cour sur la stratégie des opérations hors siège, ICC-ASP/10/26.

<sup>19</sup>Les chiffres correspondent aux conseils pour les victimes et pour la Défense.

<sup>20</sup>L'équipe opérationnelle a été mise en place en septembre 2011 lorsque le coordonnateur des bureaux extérieurs du Greffe a été accrédité dans le pays.

154. La Section de l'administration de la Cour continue à suivre le développement des systèmes électroniques de la Cour. La Section gère l'ensemble du module de gestion et de planification. Les aménagements des modules d'interprétation et de détention sont prévus pour le deuxième trimestre 2012.

155. Service d'assistance et de formation spécifique à la Cour électronique :

(a) Une formation aux systèmes électroniques Ringtail et Transcend a été dispensée à 32 membres des Chambres ; et

(b) Au cours de 2011, il a été répondu à 24 demandes soumises par des membres du personnel des Chambres visant à obtenir une assistance approfondie dans le cadre de la cour électronique.

156. Gestion des accès à l'ensemble des logiciels de la cour électronique : en 2011, la Section de l'administration de la Cour a continué de maintenir un accès sécurisé à TRIM, Ringtail et Ecourt. Cela a consisté également à créer des accès spécifiques pour toute nouvelle situation et affaire, pour tout nouveau groupe ou membre autorisé.

## 9. Ressources humaines

157. En 2011, la Cour a continué à mettre l'accent sur un certain nombre de questions stratégiques dans le domaine des ressources humaines. Au total, 104 postes ont été pourvus, dont 55 en procédant à un recrutement interne. Vingt-huit des recrutements réalisés en interne correspondaient à une promotion, par le biais d'une procédure de mise en concurrence, à un échelon supérieur, permettant ainsi de proposer des possibilités d'évolution de carrière. Un certain nombre de politiques en matière de ressources humaines ont été promulguées et la Cour a continué de considérer comme prioritaire l'élaboration d'un cadre politique plus complet pour les ressources humaines. Pour le bien-être du personnel, il a été organisé des sessions de groupes, des ateliers, des sessions d'information et de formation dans les domaines de la santé et du bien-être. Des programmes de formation stratégiques ont été mis en œuvre et le premier programme de perfectionnement des cadres s'est tenu au deuxième semestre 2011.

### Sécurité et sûreté

158. En 2010, la Section de la sécurité et de la sûreté a continué de gérer et de garantir la sécurité et la sûreté du personnel, des avoirs et de l'information de la Cour, tant au siège que sur le terrain. En outre, la Section a assuré la sécurité et la sûreté des audiences de la Cour, conformément au calendrier des audiences et aux décisions de la Chambre. Sur le terrain, elle a assuré une gestion appropriée, conformément aux protocoles et aux politiques de sécurité de la Cour, de tous les risques auxquels sont exposés le personnel, les avoirs, l'information et les locaux de la Cour. Il convient de noter que la Section a terminé des évaluations des risques en matière de sécurité et un plan d'urgence pour chaque domaine opérationnel de la Cour a été finalisé. La Section a élargi ses capacités de collecte et d'analyse d'informations en formant les personnels concernés et en réorganisant les domaines de responsabilité de ses analystes.

159. En ce qui concerne la sécurité de l'information, la Section a organisé des programmes de formation et de sensibilisation à la sécurité de l'information et a commencé à élaborer un système d'instructions administratives supplémentaires concernant l'accès à distance et l'utilisation des réseaux sociaux par le personnel. La Section a poursuivi le suivi et les essais concernant la qualité et la sécurité des systèmes informatiques. Elle a également continué de s'employer à améliorer la sécurité de l'information sur le terrain en procédant à des évaluations de l'infrastructure et des pratiques existantes en la matière au sein des bureaux extérieurs de la Cour.

## D. Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

160. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (ci-après dénommé le « Secrétariat ») a continué de fournir un appui technique pour assurer le service des réunions de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires en 2011.

161. Parmi les principales réalisations de 2011, le Secrétariat :

## 1. Assemblée des États Parties et ses organes subsidiaires

(a) A organisé, en en assurant le service, la dixième session de l'Assemblée à New York pour une période de huit jours de travail ;

(b) A fourni des services juridiques et des services techniques de secrétariat, notamment sous forme de documentation, de rapports et de résumés analytiques, à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires et a notamment préparé la documentation concernant l'élection de six juges, du Procureur et de six membres du Comité du budget et des finances ;

(c) A assuré le service des réunions des organes subsidiaires de l'Assemblée, en particulier du Bureau et de ses groupes de travail, du Comité du budget et des finances, du Groupe d'étude sur la gouvernance et du Comité de contrôle du projet de locaux permanents ;

(d) A organisé et assuré le service de deux sessions du Comité du budget et des finances à La Haye, pour une période de 14 jours de travail ;

(e) A fourni des avis à l'Assemblée, au Bureau et aux divers organes subsidiaires concernant différentes questions juridiques et techniques liées aux travaux de l'Assemblée ;

(f) S'est acquitté du mandat qui lui avait été confié concernant le Plan d'action dans les résolutions ICC-ASP/5/Res.3, ICC-ASP/6/Res.2, ICC-ASP/7/Res.3, ICC-ASP/8/Res.3 et ICC-ASP/9/Res.3, pour faciliter l'accès à l'information sur le site web de l'Assemblée ;

(g) S'est acquitté du mandat qui lui avait été confié concernant la complémentarité dans les résolutions RC/1 et ICC-ASP/9/Res.3. Cela impliquait d'assurer la liaison entre les États, la Cour, les organisations internationales et la société civile, ainsi que d'élaborer un système extranet sur la complémentarité, en collaboration avec les facilitateurs, les États, la Cour et la société civile ;

(h) A mobilisé des contributions et a géré le fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés et autres pays en développement aux travaux de l'Assemblée, et a ainsi facilité la participation de 16 représentants de ces pays à la dixième session de l'Assemblée ; et

(i) A correspondu avec des gouvernements, la Cour, des organisations intergouvernementales, des particuliers, des organisations non gouvernementales et d'autres organes compétents au sujet de questions touchant aux travaux de l'Assemblée.

162. Indépendamment des réunions plénières de l'Assemblée et des consultations informelles, le Secrétariat a assuré le service de 134 réunions, comme suit :

(a) Bureau.....	24
(b) Groupe de travail de La Haye.....	59
(c) Groupe de travail de New York.....	14
(d) Groupe d'étude sur la gouvernance .....	15
(e) Comité de contrôle.....	23

163. Le Secrétariat a traité au total 165 documents représentant 2 501 pages (dans les six langues officielles) en vue de la dixième session, comme suit :

- (a) Documentation de pré-session : 222 documents et 4 042 pages ;
- (b) Documentation de session : 119 documents et 554 pages ; et
- (c) Documentation d'après session : 11 documents et 1 807 pages.

164. Le Secrétariat a également, en vue des deux sessions du Comité du budget et des finances, traité au total 555 documents représentant 5 149 pages, dans les trois langues officielles.

## **E. Grand programme VII-1 – Bureau du Directeur du projet (locaux permanents)**

165. La conception finale du projet a été finalisée et le projet est par conséquent entré dans la phase des appels d'offres, qui doit s'achever le 1<sup>er</sup> septembre 2012 avec la signature du contrat de maîtrise d'ouvrage.

166. Au terme de la phase de la conception finale, le budget de construction reste toujours dans les limites des 190 millions d'euros du budget approuvé.

## **III. Questions intéressant l'ensemble des programmes**

### **A. Plan stratégique**

167. En 2012, la Cour a élaboré deux stratégies qui sont très importantes pour un certain nombre de ses éléments constitutifs. Le Projet de Directives régissant les relations entre la Cour et les intermédiaires donne les lignes directrices sur la façon dont la Cour et ses différents organes doivent traiter avec les intermédiaires et harmonise les approches permettant de parvenir à un processus plus juste et plus transparent pour toutes les parties concernées.

168. La Cour a également présenté sa stratégie révisée sur les victimes, ainsi qu'un rapport mettant en exergue son expérience durant les deux dernières années dans la mise en œuvre de la stratégie et ses plans pour le futur. Des discussions avec des États et un large éventail d'acteurs sont programmées pour 2012 afin d'affiner davantage les projets et de les finaliser en vue de la onzième session de l'Assemblée.

169. Aux fins de renforcer davantage son cadre stratégique et opérationnel, la Cour a mis en œuvre un examen de sa structure politique afin de recenser et de répondre à d'éventuelles carences. Les résultats de cet examen ont démontré la solidité de la structure existante. Toutefois, compte tenu de l'évolution de l'environnement dans lequel opère la Cour, du développement de la jurisprudence de la Cour et du dialogue permanent qui existe avec les États, certains aménagements sont nécessaires. Il est prévu de poursuivre cette démarche en 2012.

170. En prévision de l'examen du Plan stratégique de la Cour en 2012, la Cour, en maintenant le dialogue avec les États Parties par le biais du Groupe de travail de La Haye, a mis en place un processus préliminaire pour mener à bien l'examen prévu en 2012. L'examen en tant que tel sera conduit en interne grâce à un processus consultatif et coopératif. C'est dans ce même état d'esprit que sera entretenu le dialogue entre la Cour et les États et d'autres acteurs dans le cadre du processus d'examen et de révision.

171. Le processus d'examen de 2012 est programmé pour parvenir à déboucher sur un Plan stratégique spécifique conçu pour être utilisé comme un outil d'aide à la planification stratégique du budget de la Cour. La Cour a également commencé d'harmoniser ses cycles de planification.

172. La Cour a poursuivi son travail visant à harmoniser la planification stratégique, la gestion des risques et la préparation du budget dans le cadre d'un processus stratégique intégré. Le budget-programme de la Cour pour 2012 a été le premier budget à intégrer quelques éléments en matière de gestion des risques. Ce processus va se poursuivre dans la mesure où la Cour adopte des mesures supplémentaires pour harmoniser tous ces processus et déboucher ainsi sur un processus stratégique encore plus intégré.

### **B. Gestion des risques**

173. En 2011, la Cour a terminé son projet initial de gestion des risques et a adopté un ensemble de recommandations visant à gérer les risques recensés. La Cour a démarré la phase de mise en œuvre.

174. À l'exercice de gestion des risques de la Cour est venu s'ajouter l'initiative des États qui ont demandé au Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies (« le BSCI ») de procéder à une étude cartographique de la vérification. Le travail

réalisé au préalable par la Cour sur la gestion des risques a fait partie intégrante du processus et le résultat a fourni tant aux États qu'à la Cour une vue d'ensemble des mécanismes de contrôle interne et externe en place.

175. En s'appuyant sur le travail réalisé l'année précédente et sur les recommandations suite à l'étude cartographique de la vérification réalisée par le BSCI, la Cour a élaboré une approche actualisée de la gestion des risques. La phase de mise en œuvre reste programmée pour 2012, en collaboration avec le Comité d'audit et le Bureau de l'audit interne.

### **C. Virement de fonds**

176. En janvier 2011, il a été procédé au sein du budget alloué au personnel temporaire à une réaffectation de 200 000 euros du sous-programme 2320 au sous-programme 2410. Ce virement a été réalisé pour appuyer les nouvelles contraintes auxquelles a dû faire face le Bureau du Procureur suite à l'évolution des affaires du Kenya et de RDC III. Cette réaffectation a été réalisée dans le cadre du Plan concernant le personnel temporaire pour 2011, approuvé par le Comité exécutif du Bureau du Procureur, afin de répondre aux besoins les plus exigeants du Bureau en fonction des prévisions émises alors.

177. Au sein de la Section d'appui aux conseils, un virement de 250 000 euros a été opéré de la rubrique des conseils pour les victimes à la rubrique des conseils pour la Défense.

### **D. Inventaires annuels**

178. La Section des services généraux a procédé en novembre et décembre 2011 à un inventaire annuel de tout le matériel du siège. Les résultats de l'inventaire mené au siège de la Cour en 2010, ainsi que lors des visites conduites dans les bureaux extérieurs en décembre 2010 (à l'exception des bureaux de Kinshasa, de Bangui et du Kenya, où l'inventaire a été réalisé en février 2012) ont été traités et la base de données actualisée. Les procédures de suivi des écarts identifiés sont en cours. Cela permettra d'obtenir une base de données plus précise et de garantir un contrôle et une gestion des avoirs dans leur ensemble.

179. Au 31 décembre 2011, l'inventaire comportait 8 798 articles représentant une valeur de 15,8 millions d'euros, soit 0,68 million d'euros de plus qu'en 2010, augmentation qui reflète 1,18 million d'euros de nouveaux achats réalisés en 2011, montant compensé en partie par suite de l'obsolescence, de l'usure, de la perte ou du vol de matériel. À la suite de cette opération de contrôle de la gestion des avoirs, il a été recommandé de passer par pertes et profits 502 articles dont le coût d'acquisition initial était de 0,57 million d'euros. En outre, il a été recommandé lors de la dernière réunion du Comité de contrôle du matériel du 20 décembre 2011 de passer par pertes et profits 321 articles (pour un coût d'acquisition de 0,33 million d'euros). Cette procédure se poursuivra en 2012.

## **IV. Exécution du budget de l'exercice 2011**

### **A. Aperçu de l'exécution du budget de la Cour**

180. Le taux global d'exécution du budget de la Cour a été de 98,7 pour cent, soit 102,28 millions d'euros sur un budget approuvé de 103,61 millions d'euros. Le taux d'exécution du budget de la Cour, en excluant les dépenses correspondant à la Conférence de révision, a augmenté de façon significative par rapport au taux d'exécution de 95,7 pour cent de l'exercice précédent, augmentation qui s'explique principalement par une hausse des activités relatives aux procès.

181. La Cour a soumis au Comité du budget et des finances (ci-après dénommé le « Comité ») six notifications qu'il devrait avoir recours au Fonds en cas d'imprévu à hauteur de 8,54 millions d'euros, sous réserve de l'utilisation de l'intégralité du budget ordinaire de la Cour. Les notifications sont détaillées dans le paragraphe 205 ci-dessous et sont principalement liées à de nouvelles situations et à des activités judiciaires imprévues. Le taux d'exécution des notifications de recours au Fonds en cas d'imprévu a été de 60,0 pour cent, pour un total de 5,13 millions d'euros.

182. Sur une base consolidée, le taux global d'exécution du budget de la Cour, y compris le montant des notifications de recours au Fonds en cas d'imprévus qui s'élèvent à 8,54 millions d'euros, a été de 95,8 pour cent, soit 107,41 millions d'euros au total sur un budget approuvé de 112,15 millions d'euros. Si l'on considère le budget approuvé de 103,61 millions d'euros, le taux d'exécution passe à 103,7 pour cent pour 107,41 millions d'euros de dépenses.

183. En 2011, les dépenses totales de la Cour, y compris les dépenses afférentes au Fonds en cas d'imprévus, se sont élevées à 107,41 millions d'euros, ce qui reflète un dépassement net de 3,8 millions d'euros qui seront absorbés par le Fonds en cas d'imprévus, sans tenir compte du revenu d'intérêts qui s'élève à 0,5 million d'euros et d'autres revenus d'un montant de 0,4 million d'euros, sous réserve de la certification par les auditeurs externes. Toutefois, compte tenu du seuil de 7 millions d'euros, le montant alloué au réapprovisionnement du Fonds en cas d'imprévus s'élèvera en réalité à 2,1 millions d'euros, conformément aux prévisions émises par la Cour et approuvées par l'Assemblée dans la résolution ICC-ASP/10/Res.4 du 21 décembre 2011.<sup>21</sup>

## B. Exécution du budget-programme

184. Comme indiqué dans le paragraphe 183 ci-dessus, le taux d'exécution de la Cour en 2011 a été de 98,7 pour cent, soit un total de 102,28 millions d'euros, pour un budget approuvé de 103,61 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 3 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'année précédente qui s'élevait à 95,7 pour cent, en excluant les dépenses afférentes à la Conférence de révision.

185. La principale composante du budget de la Cour, à savoir les dépenses relatives aux frais de personnel liés aux postes permanents, a atteint le taux d'exécution de 95,4 pour cent, soit une augmentation de 2,8 pour cent par rapport à 2010. Le taux annuel moyen de vacance de postes en 2011 a baissé à 8,3 pour cent. Les taux de vacance au sein des grands programmes ont été moins importants au cours de l'exercice. Pour la Branche judiciaire, le taux annuel moyen de vacance de postes a été de 2,1 pourcent, soit un taux d'exécution de 91,9 pour cent au titre des dépenses de personnel. Au Bureau du Procureur, le taux annuel moyen de vacance de postes a été de 7,9 pour cent, ce qui correspond à un taux d'exécution de 94,1 pour cent au titre des dépenses de personnel. Quant au Greffe, ces chiffres ont été respectivement de 8,2 pour cent et de 97,2 pour cent.

186. La Branche judiciaire a quasiment atteint le taux d'exécution maximum de 99,9 pour cent, soit un total de 10,66 millions d'euros pour un budget approuvé de 10,67 millions d'euros. En raison de l'insuffisance du budget ordinaire, la Branche judiciaire n'a pu intégrer le passif concernant les congés annuels, qui s'élève à 154 800 euros.

187. Pour le Bureau du Procureur, le taux d'exécution est passé à 96,8 pour cent, soit une augmentation de 2,6 pour cent par rapport à l'année précédente. Les dépenses ont totalisé 25,7 millions d'euros, pour un budget approuvé de 26,6 millions d'euros.

188. Le Greffe a exécuté l'intégralité de son budget approuvé de 61,61 millions d'euros. Le Cabinet du Greffier a enregistré un taux d'exécution de 107,7 pour cent, soit un dépassement du budget de 1,36 million d'euros, qui s'explique par le paiement d'honoraires aux conseils de la Défense et des victimes. Par ailleurs, la Direction du service de la Cour n'a dépensé que 96 pour cent de son budget, soit un montant non affecté de 0,8 million d'euros. Cette sous-utilisation du budget s'explique par le report à 2012 de la réduction de la location de cellules par l'Unité de détention du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), ce qui a entraîné un retard dans l'entrée en vigueur du partage des fonctions par la Cour. Par conséquent, la Cour n'a eu à louer que six cellules les cinq premiers mois et 12 cellules les mois suivants, au lieu d'avoir à louer 12 cellules tout au long de l'année comme cela était prévu initialement. Autre budget sous-utilisé, celui de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins, où certaines prévisions concernant la réinstallation de témoins ne se sont pas pleinement concrétisées.

189. Dans le cas du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, le taux d'exécution a été de 97,2 pour cent. Le budget alloué aux services contractuels a été dépassé alors que le

<sup>21</sup> Voir ICC-ASP/10/Res.4, paragraphe E.2.

budget destiné aux dépenses de personnel a été sous-utilisé. En effet, les fonds ont été réaffectés afin de faire face à une augmentation imprévue des coûts réels liés à la neuvième session de l'Assemblée ainsi qu'aux coûts relatifs à la dixième session et au paiement des honoraires du cabinet Saville & Holdsworth Limited (SHL) Canada, approuvé par le Comité de contrôle, dans le cadre du recrutement du Directeur du projet pour les locaux permanents.

190. S'agissant du Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, le taux d'exécution a été influencé par des changements dans les hypothèses de prévisions, ce qui a entraîné une baisse du taux à 92,4 pour cent, en raison de la réaffectation du budget alloué au personnel temporaire et aux honoraires des consultants, de l'annulation de certains déplacements qui étaient prévus et du retard de certaines activités programmées au titre des services contractuels et des dépenses générales de fonctionnement.

191. Dans le cas du Bureau du Directeur de projet des locaux permanents, la faiblesse du taux d'exécution (78,5 pour cent) s'explique par le fait que les crédits ouverts au titre des services contractuels n'ont pas été intégralement dépensés en raison des retards intervenus dans le processus d'appel d'offres du document pour la conception finale, ce qui a réduit les frais d'imprimerie externe et de traduction, activité qui a été finalement prise en charge par les services de traduction internes. Ce budget sous-utilisé s'explique également par le report des achats de mobilier destiné au Directeur de projet.

192. Le Mécanisme de contrôle indépendant est en cours de création depuis la mi-2010. Au cours de l'année 2011, ses seules dépenses ont été les dépenses de personnel afférentes à deux agents rémunérés sur huit mois, sur la base d'un prêt remboursable par le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU, à New York, ainsi que les dépenses des services contractuels liées au projet de cartographie des risques du Mécanisme de contrôle. Le taux d'exécution n'a par conséquent été que de 39,3 pour cent.

193. L'on trouvera au tableau 1 un récapitulatif des taux d'exécution du budget par grand programme et par programme.

**Tableau 1 : Exécution du budget de l'exercice 2011 par grand programme et par programme (en milliers d'euros)**

<i>Grand programme / Programme</i>	<i>Crédits ouverts 2011</i>	<i>Dépenses réelles* 2011</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
<b>Grand programme I</b>				
<b>Branche judiciaire</b>	<b>10 670</b>	<b>10 664</b>	<b>6</b>	<b>99,9</b>
Présidence	2 379	2 222	157	93,4
Chambres	8 022	8 185	-164	102,0
Bureaux de liaison	269	256	13	95,3
<b>Grand programme II</b>				
<b>Bureau du Procureur</b>	<b>26 598</b>	<b>25 735</b>	<b>863</b>	<b>96,8</b>
Procureur	6 416	5 764	652	89,8
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	2 205	2 234	-30	101,3
Division des enquêtes	12 904	11 801	1 103	91,5
Division des poursuites	5 073	5 935	-862	117,0

<i>Grand programme / Programme</i>	<i>Crédits ouverts 2011</i>	<i>Dépenses réelles* 2011</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
<b>Grand programme III</b>				
<b>Greffé</b>	<b>61 611</b>	<b>61 610</b>	<b>1</b>	<b>100,0</b>
Cabinet du Greffier	17 743	19 106	-1 363	107,7
Division des services administratifs communs	20 675	20 391	285	98,6
Direction du service de la Cour	19 731	18 944	787	96,0
Section de l'information et de la documentation	3 461	3 169	293	91,5
<b>Grand programme IV</b>				
<b>Secrétariat de l'Assemblée des États Parties</b>	<b>2 728</b>	<b>2 653</b>	<b>75</b>	<b>97,2</b>
<b>Grand programme VI</b>				
<b>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</b>	<b>1 205</b>	<b>1 114</b>	<b>92</b>	<b>92,4</b>
<b>Grand programme VII-1</b>				
<b>Bureau du Directeur du projet de locaux permanents</b>	<b>492</b>	<b>386</b>	<b>106</b>	<b>78,5</b>
<b>Grand programme VII-5</b>				
<b>Mécanisme de contrôle indépendant</b>	<b>303</b>	<b>119</b>	<b>184</b>	<b>39,3</b>
<b>Total Cour</b>	<b>103 608</b>	<b>102 281</b>	<b>1 327</b>	<b>98,7</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2011 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

194. Le tableau 2 ci-dessous présente l'exécution du budget par poste de dépense.

195. Le taux d'exécution au titre du personnel temporaire a dépassé les crédits alloués à cet effet, en atteignant 135,6 pour cent. Par rapport à 2010, ce taux a augmenté de 24,6 pour cent (en excluant les dépenses afférentes à la Conférence de révision). Ce dépassement est dû en grande partie à une augmentation des activités judiciaires. Toutefois, la comparaison au titre du personnel temporaire est faussée si l'on tient compte des pratiques comptables actuelles, qui comptabilisent les dépenses au titre du personnel temporaire destinées à pourvoir les postes permanents dans les dépenses au titre du personnel temporaire. En outre, les coûts relatifs au projet de mise en œuvre des normes comptables IPSAS qui, initialement, étaient comptabilisés au titre des frais généraux de fonctionnement, sont, comme convenu, comptabilisés au titre du personnel temporaire pour couvrir les dépenses de personnel du projet, ce qui explique également le dépassement constaté.

196. Le léger dépassement de crédits au titre des services de conseils, de 100,8 pour cent, est principalement imputable à la nécessité du Bureau du Procureur de retenir les services de conseils spéciaux et de témoins experts pour fournir des avis juridiques et dispenser une formation sur un certain nombre de questions, comme la stratégie à adopter lors d'un procès, la représentation des hommes et des femmes, les techniques d'investigation et les éléments de preuve médico-légales.

197. La sous-utilisation des crédits au titre des voyages est en partie due à l'annulation de missions suite à un changement des besoins opérationnels au sein du Bureau du Procureur. De même, l'évolution de ses besoins opérationnels a conduit le Greffé à réaffecter ses crédits à d'autres postes comme les conseils.

198. Les dépassements de crédits au titre des services de conseils, tant pour la Défense que pour les victimes, ont atteint respectivement 275,9 pour cent (1,9 million d'euros) et 105,7 pour cent (0,1 million d'euros). Le Comité avait été informé de la possibilité d'avoir à allouer des ressources supplémentaires aux conseils de la Défense. Néanmoins, le Comité n'avait pas approuvé la demande de la Cour visant à débloquer des fonds supplémentaires

pour l'aide judiciaire au cours de l'examen budgétaire. Le dépassement budgétaire s'explique par des activités imprévues ainsi que par l'impossibilité qu'a eu la Cour de notifier ses prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus, dans la mesure où la Cour avait déjà adressé des notifications pour l'intégralité des sommes disponibles plus tôt dans l'année. Ces dépassements sont dus principalement aux besoins de fournir une aide judiciaire supplémentaire pour Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui et de fournir une aide judiciaire suite à la confirmation des charges à l'encontre d'Abdallah Banda Abakaer Nourain et de Saleh Mohammed Jerbo Jamus en mars 2011. En outre, un montant de 215 000 euros est inclus, tout comme en 2010, à titre de créance douteuse pour les honoraires de défense recouvrables de Jean-Pierre Bemba Gombo.

199. Par rapport à 2010, les dépenses au titre des frais généraux de fonctionnement ont baissé de 8,2 pour cent, avec un taux d'exécution de 83,1 pour cent. Outre un excédent budgétaire au titre des coûts de réinstallation des témoins et de détention susmentionné au paragraphe 188, la Section des technologies de l'information et des communications n'a pas engagé tous ses crédits en raison de l'annulation et du retard de certains projets et de certaines activités (développement de la base de données de la cour électronique, mise à jour des logiciels de messagerie électronique et anti-virus dans les systèmes de cour électronique, services de conseil pour la redistribution des systèmes d'information et de maintenance). De même, la Section des services généraux a annulé ou retardé un certain nombre de projets (remise en état de la zone de stationnement de la Cour, remplacement des plafonds dans la zone de restauration du bâtiment de l'Arc et au premier étage de l'aile A, remplacement des cylindres des serrures suite à l'expiration de la certification en matière de sécurité et remplacement du revêtement de sol dans l'aile D). Ces annulations et reports de projets ont entraîné une économie de 300 000 euros au sein de la Direction des services administratifs communs.

200. La sous-utilisation des crédits au titre du mobilier et du matériel (77,7 pour cent) est due principalement à l'annulation de l'achat de matériel audiovisuel au sein de la Section de l'administration de la Cour, et à la réaffectation des crédits sur d'autres projets par ordre de priorité au sein de la Section des technologies de l'information et des communications. Quant au Bureau du Procureur, près de 10 pour cent des crédits ont été réaffectés pour répondre aux besoins d'équipement de la Divisions des enquêtes. En outre, le Bureau du Procureur a prévu de constituer une réserve aux fins de pouvoir répondre à d'éventuels déficits et n'a pas acquis, comme cela était prévu, la base de données spécifique au Bureau du Procureur, tout comme il n'a pas souscrit aux abonnements professionnels qui avaient été un temps envisagés.

**Tableau 2 : Exécution du budget de l'exercice 2011, par poste de dépense (en milliers d'euros)**

Poste	Crédits ouverts	Dépenses*	Écart	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	5 757	5 702	55	99,0
Frais de voyage des juges	171	76	95	44,3
<i>Total partiel, juges</i>	<i>5 928</i>	<i>5 778</i>	<i>151</i>	<i>97,5</i>
Dépenses de personnel	59 849	57 095	2 754	95,4
Personnel temporaire	8 950	12 134	-3 184	135,6
Personnel temporaire pour les réunions	1 353	1 267	86	93,7
Heures supplémentaires	444	407	37	91,6
Consultants	483	486	-4	100,8
<i>Total partiel, dépenses de personnel</i>	<i>71 079</i>	<i>71 390</i>	<i>-311</i>	<i>100,4</i>

<i>Poste</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses*</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Frais de voyage	4 431	3 822	608	86,3
Frais de représentation	57	52	5	92,1
Services contractuels	3 517	3 368	149	95,8
Formation	950	677	273	71,2
Conseils pour la Défense	1 099	3 033	-1 933	275,9
Conseils pour les victimes	1 612	1 703	-92	105,7
Frais généraux de fonctionnement	12 644	10 508	2 136	83,1
Fournitures et matériaux	1 281	995	286	77,7
Mobilier et matériel	1 010	955	55	94,5
<i>Total partiel, dépenses hors personnel</i>	<i>26 601</i>	<i>25 114</i>	<i>1 487</i>	<i>94,4</i>
<b>Total Cour</b>	<b>103 608</b>	<b>102 281</b>	<b>1 327</b>	<b>98,7</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2011 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

201. Le tableau 3 illustre l'exécution du budget par poste de dépense pour le projet d'adoption des normes comptables IPSAS sur quatre années, qui a démarré en juillet 2011. Le projet a enregistré un léger dépassement des crédits ouverts (117,9 pour cent) en raison d'un certain nombre de services contractuels engagés, comme un examen anticipé des aménagements du Règlement financier et règles de gestion financière et l'adaptation du système SAP. Par ailleurs, les crédits ouverts au titre de la formation ont été sous-utilisés (25 pour cent) en raison du nouveau calendrier et du report de certaines activités de formation suite à la mise à jour des programmes de formation.

**Tableau 3 : Exécution du budget pour le projet IPSAS 2011, par poste de dépense (en milliers d'euros)**

<i>Poste</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses*</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges				
Frais de voyage des juges				
<i>Total partiel, juges</i>				
Dépenses de personnel				
Personnel temporaire	143	134	9	93,7
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
Consultants				
<i>Total partiel, dépenses de personnel</i>	<i>143</i>	<i>134</i>	<i>9</i>	<i>93,7</i>
Frais de voyage	10	5	5	
Frais de représentation				
Services contractuels	150	246	-96	164,2
Formation	30	8	23	25,0
Conseils pour la Défense				
Conseils pour les victimes				
Frais généraux de fonctionnement				

Poste	Crédits ouverts	Dépenses*	Écart	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Fournitures et matériaux				
Mobilier et matériel				
<i>Total partiel, dépenses hors personnel</i>	190	259	-69	136,1
<b>Total Cour</b>	<b>333</b>	<b>392</b>	<b>-60</b>	<b>117,9</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2011 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

202. Le tableau 4 présente une ventilation des dépenses liées au budget-programme selon qu'il s'agit de dépenses de base ou de dépenses liées à une situation. Le taux d'exécution a été de 97,7 pour cent pour les dépenses de base, et de 99,7 pour cent pour les dépenses liées à des situations.

**Tableau 4 : Exécution du budget de 2011 ventilé en dépenses de base et dépenses liées à des situations (en milliers d'euros)**

Grand programme / Programme	Dépenses de base			Dépenses liées à des situations		
	Ouverture de crédits	Dépenses réelles*	Taux d'exécution en %	Ouverture de crédits	Dépenses réelles*	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[2]/[1]	[4]	[5]	[6]=[5]/[4]
<b>Grand programme I</b>						
<b>Branche judiciaire</b>	<b>9 745</b>	<b>9 871</b>	<b>101,3</b>	<b>925</b>	<b>793</b>	<b>85,7</b>
Présidence	2 359	2 223	94,2	20	-1	-3,2
Chambres	7 117	7 392	103,9	905	793	87,7
Bureaux de liaison	269	256	95,3			
<b>Grand programme II</b>						
<b>Bureau du Procureur</b>	<b>5 082</b>	<b>5 115</b>	<b>100,7</b>	<b>21 516</b>	<b>20 620</b>	<b>95,8</b>
Procureur	2 922	2 740	93,8	3 494	3 024	86,5
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	977	961	98,3	1 228	1 273	103,7
Division des enquêtes	408	431	105,8	12 497	11 370	91,0
Division des poursuites	775	983	126,7	4 298	4 953	115,2
<b>Grand programme III</b>						
<b>Greffe</b>	<b>31618</b>	<b>30 685</b>	<b>97,0</b>	<b>29 993</b>	<b>30 925</b>	<b>103,1</b>
Cabinet du Greffier	8 121	7 784	95,8	9 622	11 322	117,7
Division des services administratifs communs	14 811	15 009	101,3	5 865	5 382	91,8
Direction du service de la Cour	6 785	6 174	91,0	12 946	12 770	98,6
Section de l'information et de la documentation	1 901	1 718	90,4	1 561	1 451	93,0
<b>Grand programme IV</b>						
<b>Secrétariat de l'Assemblée des États Parties</b>	<b>2 728</b>	<b>2 653</b>	<b>97,2</b>			

Grand programme / Programme	Dépenses de base			Dépenses liées à des situations		
	Ouverture de crédits	Dépenses réelles*	Taux d'exécution en %	Ouverture de crédits	Dépenses réelles*	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[2]/[1]	[4]	[5]	[6]=[5]/[4]
<b>Grand programme VI</b>						
<b>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</b>	<b>437</b>	<b>404</b>	<b>92,5</b>	<b>769</b>	<b>710</b>	<b>92,4</b>
<b>Grand programme VII-1</b>						
<b>Bureau du Directeur du projet de locaux permanents</b>	<b>492</b>	<b>386</b>	<b>78,5</b>			
<b>Grand programme VII-5</b>						
<b>Mécanisme de contrôle indépendant</b>	<b>303</b>	<b>119</b>	<b>39,3</b>			
<b>Total Cour</b>	<b>50 405</b>	<b>49 233</b>	<b>97,7</b>	<b>53 203</b>	<b>53 048</b>	<b>99,7</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2011 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

### C. Opérations hors siège

203. Le tableau 5 ci-après présente un récapitulatif des dépenses engagées au titre des opérations hors siège en 2011. À l'heure actuelle, la Cour mène des enquêtes dans le cadre de sept situations, dont deux nouvelles situations examinées depuis cette année, respectivement en Ouganda, en République démocratique du Congo (RDC), au Soudan, en République centrafricaine (RCA), en République du Kenya (Kenya), en Libye et en Côte d'Ivoire (CIV). Le soutien opérationnel vise à apporter un soutien à l'ensemble des situations plutôt qu'à une situation spécifique. Au total, les dépenses effectives pour l'ensemble des situations s'élèvent à 29,1 millions d'euros, soit un taux d'exécution de 54,7 pour cent par rapport au budget approuvé lié aux situations qui s'élève à 53,2 millions d'euros. Les dépenses engagées d'un montant total de 29,1 millions d'euros se ventilent comme suit : 16,0 millions d'euros pour le Bureau du Procureur et 12,7 millions d'euros pour le Greffier. Le reste des dépenses encourues par les autres programmes s'élève à 0,35 million d'euros.

**Tableau 5 : Dépenses des opérations hors siège pour 2011, par situation (en milliers d'euros)\***

Grand programme / Programme / Sous-programme	Ouganda	RDC	Soudan	RCA	Kenya	Libye	Soutien CIV opérationnel	Total
<b>Branche judiciaire</b>					<b>-1</b>			<b>-1</b>
Présidence					-1			-1
<b>Bureau du Procureur</b>	<b>14</b>	<b>3 104</b>	<b>1 753</b>	<b>274</b>	<b>3 514</b>	<b>968</b>	<b>135</b>	<b>6 263</b>
Procureur	7	441	200	81	100	98	4	1 325
Cabinet du Procureur		3	12		9	7	1	229
Section des services	7	438	189	81	91	91	3	1 096
Div. comp., compl. & coop.		205	110	17	221	37	16	460
Section de la compétence, de la complémentarité & de la coopération		205	110	17	221	37	16	460
Division des enquêtes	8	2 065	715	174	2 315	821	116	4 373
Plan des opérations	5	989	203	257	435	202	30	3 489
Équipes d'enquêteurs	2	1 077	512	-83	1 880	619	85	4 976

<i>Grand programme / Programme / Sous-programme</i>	<i>Ouganda</i>	<i>RDC</i>	<i>Soudan</i>	<i>RCA</i>	<i>Kenya</i>	<i>Libye</i>	<i>Soutien CIV opérationnel</i>	<i>Total</i>	
Division des poursuites		393	728	3	877	12	105	2 118	
Section des poursuites		393	728	3	877	12	105	2 118	
<b>Greffé</b>	<b>1 384</b>	<b>4 156</b>	<b>1 349</b>	<b>1 388</b>	<b>863</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>3 569</b>	<b>12 727</b>
Bureau du Greffe	559	1 488	738	756	245	1	1 304	5 091	
Cabinet du Greffier				5	6		-4	7	
Bureau de l'audit interne		5						5	
Section de la sécurité	170	629	314	333	26	1	400	1 873	
Section des opérations	389	723	419	404	202		705	2 843	
Section d'appui aux conseils		109	5		3		203	319	
Section du conseil aux victimes		23		14	8			45	
Division des services généraux	82	319	36	90	25		1 604	2 156	
Section des ressources humaines	-7						355	348	
Budget et finances							292	292	
Section des services généraux							123	123	
Section des techn. de l'information et des communications	89	319	36	90	25		834	1 393	
Division des services de la Cour	555	1 975	432	345	531	8	5	460	4 309
Bureau du Directeur		3					5	8	
Section de l'administration judiciaire		98						98	
Section de la traduction et de l'interprétation	337	599	181	7	2	4	55	1 186	
Unité d'aide aux victimes et aux témoins	188	1 189	243	276	468	4	308	2 676	
Section de la participation des victimes et des réparations	30	86	8	62	60		96	342	
Section de l'information et de la documentation	188	374	143	197	63	5	202	1 172	
Unité des affaires publiques						5	102	106	
Unité de la sensibilisation	188	374	143	197	63		100	1 065	
<b>Secrétariat du FPV</b>	<b>139</b>	<b>91</b>		<b>7</b>			<b>111</b>	<b>347</b>	
Secrétariat du FPV	139	91		7			111	347	
<b>Total CPI</b>	<b>1 537</b>	<b>7 351</b>	<b>3 103</b>	<b>1 669</b>	<b>4 376</b>	<b>982</b>	<b>140</b>	<b>9 943</b>	<b>29 100</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2011 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

## D. Recrutement

204. Le tableau 6 ci-dessous contient les données concernant l'occupation des postes par programme. Au 31 décembre 2011, 702 postes, soit 92,2 pour cent, étaient pourvus, pour 761 postes approuvés, en excluant les cinq postes de fonctionnaires élus.

**Tableau 6 : Effectifs, postes approuvés c. postes par catégorie (professionnels et administrateurs)\***

	<i>Postes approuvés</i>	<i>Postes pourvus</i>	<i>Postes pour lesquels un recrutement est en cours</i>	<i>Postes ayant fait l'objet d'un avis de vacance et pour lesquels le recrutement n'est pas en cours</i>	<i>Postes n'ayant pas fait l'objet d'un avis de vacance</i>
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]
Grand programme I	48	47	0	0	1
Grand programme II	215	199	12	0	4
Grand programme III**	477	439	20	1	17
Grand programme IV	9	7	1	0	1
Grand programme VI	7	7	0	0	0
Grand programme VII-1	3	3	0	0	0
Grand programme VII-5	2	0	2	0	0
<b>Total CPI</b>	<b>761</b>	<b>702</b>	<b>35</b>	<b>1</b>	<b>23</b>

\* Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte des cinq postes de fonctionnaires élus (trois dans le GP II et deux dans le GP III).

\*\* Dans le GP III, un poste n'est pas vacant en tant que tel mais correspond au financement d'un représentant du Conseil du personnel.

## E. Exécution du budget lié à l'utilisation du Fonds en cas d'imprévus

205. En 2011, la Cour a soumis au Comité les six notifications de demandes de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus suivantes, sous réserve de dépenser l'intégralité du budget ordinaire de la Cour, pour un montant total de 8 544 384 euros :

- (a) Notification du 28 février 2011 pour 229 295 euros pour le transfèrement de quatre témoins détenus de la République démocratique du Congo (RDC) aux Pays-Bas ;
- (b) Notification du 1<sup>er</sup> mars 2011 pour 400 263 euros pour couvrir les frais de l'aide judiciaire de M. Callixte Mbarushimana dans la situation en RDC ;
- (c) Notification du 4 mai 2011 pour 4 074 600 euros destinés à la nouvelle situation en Libye, renvoyée à la Cour par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- (d) Notification du 8 juin 2011 pour 2 616 000 euros destinés à la situation au Kenya ;
- (e) Notification du 15 juin 2011 pour 1 098 000 euros destinés aux frais liés aux activités relatives aux procès durant le second semestre 2011 ; et
- (f) Notification du 20 octobre 2011 pour 128 226 euros destinés à la nouvelle situation en Côte d'Ivoire.

## F. Exécution de l'ensemble des ressources mises à disposition sur le Fonds en cas d'imprévus

206. Le tableau 7 ci-dessous présente le taux d'exécution de l'ensemble des ressources pour les six notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus soumises au Comité. Le taux d'exécution s'élève à 60 pour cent, soit un montant total de 5,13 millions d'euros, pour un montant de prélèvement global autorisé sur le Fonds en cas d'imprévus de 8,42 millions d'euros.

**Tableau 7 : Taux d'exécution des ressources relatives aux six notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus en 2011, par poste de dépense (en milliers d'euros)**

<i>Code</i>	<i>Poste de dépense</i>	<i>Ressources total du Fonds en cas d'imprévus</i>	<i>Dépenses effectives*</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
		[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
2000	<i>Frais de personnel</i>			
	<i>Total partiel</i>			
3000	<i>Autres frais de personnel</i>			
3100	Personnel temporaire	4 244	2 236	52,7
3200	Personnel temporaire pour les réunions	626	481	76,8
3300	Heures supplémentaires			
3400	Consultants	208	27	13,2
	<i>Total partiel</i>	5 079	2 744	54,0
4000	<i>Voyages et représentation</i>			
4100	Voyages	599	318	53,0
	<i>Total partiel</i>	599	318	53,0
5000	<i>Services contractuels (dont formation)</i>			
5200	Traduction externe	192	66	34,4
5510	Conseil pour la Défense	666	522	78,3
5520	Conseil pour les victimes	110	307	279,2
5600	Frais d'imprimerie externe	4		
5700	Frais de production et d'information du public	80	154	192,6
5800	Services d'externalisation	106	9	8,0
5900	Autres services contractuels	324	99	30,7
	<i>Total partiel</i>	1 482	1 157	78,1
6000	<i>Frais généraux de fonctionnement</i>			
6100	Location des locaux	10		
6300	Services	1		
6400	Location de matériel et de mobilier	14		
6800	Autres coûts de fonctionnement	467	339	72,8
	<i>Total partiel</i>	492	339	69,1
7000	<i>Fournitures et accessoires</i>			
	<i>Total partiel</i>	55	12	22,2
8000	<i>Matériel, dont mobilier</i>			
	<i>Total partiel</i>	839	555	66,2
	<b>Total</b>	<b>8 544</b>	<b>5 125</b>	<b>60,0</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2011 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

207. Le taux d'exécution pour chaque demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus est détaillé ci-dessous dans l'ordre chronologique des notifications soumises au Comité.

## 1. Demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu pour le transfèrement de quatre témoins détenus de la RDC aux Pays-Bas

208. Le tableau 8 ci-dessous présente les dépenses effectives sur les ressources du Fonds en cas d'imprévu mises à disposition pour le transfèrement de quatre témoins détenus pour l'affaire de la RDC, qui a eu lieu à la mi-mars 2011. Le taux d'exécution effectif est de 52,6 pour cent, soit un montant de 0,12 million d'euros, par rapport aux ressources allouées sur le Fonds en cas d'imprévu de 0,23 million d'euros.

209. Comme le détaille le rapport du Comité,<sup>22</sup> il était prévu que les coûts liés à la location des cellules au centre de détention de la Cour soient supérieurs au montant demandé de 0,23 million d'euros, dans la mesure où, au lieu de retourner en RDC en mai 2011, comme cela était prévu, les témoins détenus avaient soumis des demandes d'asile auprès des Pays-Bas, et avaient été transférés au centre de détention de la Cour le 31 mai 2011, où ils étaient restés jusqu'à la fin de l'année. À l'origine, les estimations avaient été calculés en fonction des modalités et des conditions générales, mais des négociations menées avec l'État hôte ont débouché sur des coûts moins importants que prévus et sur une sous-utilisation mentionnée ci-dessous.

**Tableau 8 : Taux d'exécution des ressources disponibles sur le Fonds en cas d'imprévu pour le transfèrement de quatre témoins par poste de dépense (en milliers d'euros)**

Code	Poste de dépense	Ressources total du	Dépenses effectives	Taux d'exécution
		Fonds en cas d'imprévu	*	en %
		[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
2000	Frais de personnel			
	<i>Total partiel</i>			
3000	Autres frais de personnel			
3100	Personnel temporaire			
3200	Personnel temporaire pour les réunions			
3300	Heures supplémentaires			
	<i>Total partiel</i>			
4000	Voyages et représentation			
4100	Voyages	26	14	52,9
	<i>Total partiel</i>	26	14	52,9
5000	Services contractuels (dont formation)			
5200	Traduction externe			
5510	Conseil pour la Défense			
5520	Conseil pour les victimes			
5600	Frais d'imprimerie externe			
5700	Frais de production et d'information du public			
5800	Services d'externalisation			
5900	Autres services contractuels	108	42	38,9
	<i>Total partiel</i>	108	42	38,9
6000	Frais généraux de fonctionnement			
6100	Location des locaux	92	65	70,3
	<i>Total partiel</i>	92	65	70,3

<sup>22</sup> ICC-ASP/10/11, paragraphes 32 et 33.

Code	Poste de dépense	Ressources total du	Dépenses effectives	Taux d'exécution
		Fonds en cas d'imprévus	*	en %
		[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
7000	Fournitures et accessoires			
	Total partiel	4		
8000	Matériel, dont mobilier			
	Total partiel			
	<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>121</b>	<b>52,6</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2011 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

## 2. Demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus destinés à l'aide judiciaire de M. Callixte Mbarushimana

210. Le tableau 9 ci-dessous présente les dépenses effectives sur les ressources du Fonds en cas d'imprévus mises à disposition pour l'aide judiciaire destinée à l'équipe de la Défense de M. Callixte Mbarushimana.

211. Un montant de 0,32 million d'euros a été engagé, soit un taux d'exécution de 80,6 pour cent, pour une demande de fonds s'élevant à 0,40 million d'euros afin de régler les frais de conseil. Cette sous-utilisation des fonds s'explique par l'arrivée tardive des membres de l'équipe de la Défense et par des coûts liés aux enquêtes inférieurs aux prévisions. Les ressources affectées aux frais de voyage et aux autres services contractuels ont été réaffectées aux frais de conseil pour la Défense aux fins de réaliser une comparaison des dépenses réelles poste par poste.

**Tableau 9 : Taux d'exécution des ressources disponibles sur le Fonds en cas d'imprévus destinés à l'aide judiciaire de l'équipe de la Défense de M. Callixte Mbarushimana en 2011, par poste de dépense (en milliers d'euros)**

Code	Poste de dépense	Ressources du	Dépenses effectives*	Taux d'exécution en %
		Fonds en cas d'imprévus		
		[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
2000	Frais de personnel			
	Total partiel			
3000	Autres frais de personnel			
3100	Personnel temporaire			
3200	Personnel temporaire pour les réunions			
3400	Consultants			
	Total partiel			
4000	Voyages et représentation			
4100	Voyages			
	Total partiel			
5000	Services contractuels (dont formation)			
5510	Conseil pour la Défense	400	262	65,6
5520	Conseil pour les victimes		60	
5900	Autres services contractuels			
	Total partiel	400	322	80,6

Code	Poste de dépense	Ressources du	Dépenses effectives*	Taux d'exécution en %
		Fonds en cas d'imprévus		
		[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
6000	Frais généraux de fonctionnement			
6800	Autres coûts de fonctionnement			
<i>Total partiel</i>				
7000	Fournitures et accessoires			
<i>Total partiel</i>				
8000	Matériel, dont mobilier			
<i>Total partiel</i>				
<b>Total</b>		<b>400</b>	<b>322</b>	<b>80,6</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2011 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

### 3. Demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus pour la situation en Libye

212. Le tableau 10 ci-dessous présente les dépenses effectives sur les ressources du Fonds en cas d'imprévus mises à disposition pour la situation en Libye. Seuls 44,6 pour cent des ressources allouées ont été engagés, soit 1,82 million d'euros sur les 4,07 millions d'euros accordés. Au 30 juin 2011, la Cour prévoyait de dépenser d'ici à la fin de l'année un montant de 3,78 millions d'euros, soit un taux d'exécution de 92,8 pour cent.<sup>23</sup>

213. L'écart important entre les prévisions et le taux d'exécution effectif s'explique en grande partie par l'évolution politique inattendue et tardive, notamment par la mort à la mi-octobre du Colonel Muammar Gaddafi. Aucune procédure n'avait été engagée à l'encontre des trois personnes accusées pour lesquelles des mandats d'arrestation avaient été délivrés et l'évolution des besoins opérationnels a affecté l'ensemble des grands programmes concernés.

214. La branche judiciaire a enregistré un taux d'exécution de 60,7 pour cent, en raison de l'évolution des besoins des Chambres, ce qui a débouché sur le recrutement d'un seul poste de personnel temporaire au lieu des deux initialement prévus. Les ressources allouées à la Libye ont été demandées aux fins d'assister la Chambre préliminaire à préparer sa décision suite à la demande du Procureur de délivrer des mandats d'arrestation à l'encontre de deux des trois suspects, ainsi que du travail de suivi possible dans l'éventualité de la remise d'un ou de plusieurs suspects à la Cour. Compte tenu des incertitudes qui existaient à l'époque sur l'évolution de la situation en Libye, la Chambre avait décidé de ne recruter qu'un seul poste temporaire pour commencer, tout en conservant la possibilité de procéder à un second recrutement à une date ultérieure si la charge de travail augmentait et le justifiait. Le taux d'exécution final de 60,7 pour cent s'explique donc par le fait que l'affaire n'a pas nécessité au final plus d'un poste temporaire.

215. Le taux d'exécution de 44,7 pour cent enregistré par le Bureau du Procureur s'explique par une sous-utilisation de 47,4 pour cent des ressources allouées au personnel temporaire qui représentait le poste budgétaire le plus important. Outre l'évolution des besoins opérationnels, le faible taux d'exécution est dû au retard pris dans le recrutement du personnel temporaire, qui a été ultérieurement gelé, et aux efforts entrepris pour absorber certains coûts dans le cadre du budget ordinaire.

216. Le Greffe a également été affecté par l'évolution des besoins opérationnels. Le Greffe n'a ainsi engagé que 0,6 million d'euros par rapport au montant disponible de 1,8 million d'euros, soit un taux d'exécution de 36,1 pour cent.

<sup>23</sup> ICC-ASP/10/11, paragraphe 36.

**Tableau 10 : Taux d'exécution des ressources disponibles sur le Fonds en cas d'imprévus pour la situation en Libye en 2011, par poste de dépense (en milliers d'euros)**

Code	Poste de dépense	Part du Fonds (hors Greffe)		Part du Fonds (Greffe)		Total du Fonds en cas d'imprévus		
		Selon notification pour les services de soutien destinés aux activités essentielles	Dépenses effectives pour les services destinés aux activités essentielles en 2011	Selon notification pour les activités du Greffe	Dépenses effectives pour les activités du Greffe en 2011	Ressources du Fonds en cas d'imprévus	Dépenses effectives* en 2011	Taux d'exécution en %
		[1]	[2]	[3]	[4]	[5]=[1]+[3]	[6]=[2]+[4]	[7]=[6]/[5]
2000	<i>Frais de personnel</i>							
	<i>Total partiel</i>							
3000	<i>Autres frais de personnel</i>							
3100	Personnel temporaire	2 168	1 102	302	72	2 469	1 174	47,5
3200	Personnel temporaire pour les réunions	24	15	70	45	94	60	64,2
3400	Consultants	50	3	48	1	98	4	4,2
	<i>Total partiel</i>	<i>2 241</i>	<i>1 120</i>	<i>420</i>	<i>118</i>	<i>2 661</i>	<i>1 238</i>	<i>46,5</i>
4000	<i>Voyages et représentation</i>							
4100	Voyages	271	164	85	1	356	165	46,3
	<i>Total partiel</i>	<i>271</i>	<i>164</i>	<i>85</i>	<i>1</i>	<i>356</i>	<i>165</i>	<i>46,3</i>
5000	<i>Services contractuels (dont formation)</i>							
5200	Traduction externe		5	72	12	72	17	23,1
5510	Conseil pour la Défense			10		10		
5520	Conseil pour les victimes			10		10		
5600	Frais d'imprimerie externe			2		2		
5700	Frais de production et d'information du public			10	18	10	18	180,0
5800	Services d'externalisation	41	9			41	9	20,7
5900	Autres services contractuels	25		20		45		0,0
	<i>Total partiel</i>	<i>66</i>	<i>13</i>	<i>124</i>	<i>30</i>	<i>190</i>	<i>43</i>	<i>22,7</i>
6000	<i>Frais généraux de fonctionnement</i>							
6800	Autres frais de fonctionnement	213	24			213	24	11,3
	<i>Total partiel</i>	<i>213</i>	<i>24</i>			<i>213</i>	<i>24</i>	<i>11,3</i>
7000	<i>Fournitures et accessoires</i>							
	<i>Total partiel</i>	<i>13</i>		<i>11</i>		<i>24</i>		
8000	<i>Matériel, dont mobilier</i>							
	<i>Total partiel</i>	<i>515</i>	<i>286</i>	<i>113</i>	<i>63</i>	<i>628</i>	<i>348</i>	<i>55,5</i>
	<b>Total</b>	<b>3 319</b>	<b>1 607</b>	<b>754</b>	<b>212</b>	<b>4 073</b>	<b>1 818</b>	<b>44,6</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2011 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

#### 4. Demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus pour la situation au Kenya

217. Le tableau 11 ci-dessous présente les dépenses effectives sur les ressources du Fonds en cas d'imprévus mises à disposition pour la situation au Kenya afin d'appuyer les activités imprévues jusqu'à l'audience de confirmation des charges. Les dépenses engagées se sont élevées à 1,9 million d'euros sur 2,6 millions d'euros disponibles, soit un taux d'exécution de 72,7 pour cent.

218. Deux postes budgétaires ont été principalement sous-utilisés : le personnel temporaire et les services contractuels. Globalement, le recrutement du personnel

temporaire a été affecté par des contraintes de temps, dans la mesure où les ressources mises à disposition sur le Fonds en cas d'imprévus n'ont été débloquées qu'à la mi-juin. Cela a eu des conséquences plus particulières au sein de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins, qui n'a pu recruter que deux des neuf postes temporaires nécessaires.

219. Les Chambres ont analysé leurs besoins en matière de services de consultants chargés d'examiner les demandes de participation des victimes et ont finalement estimé ne pas en avoir besoin. La sous-utilisation des ressources au titre des services d'externalisation est imputable au fait que l'examen des services liés aux activités hors siège a été réalisé par la Section de la sécurité.

**Tableau 11 : Taux d'exécution des ressources disponibles sur le Fonds en cas d'imprévus pour la situation au Kenya en 2011, par poste de dépense (en milliers d'euros)**

<i>Code</i>	<i>Poste de dépense</i>	<i>Ressources du Fonds en cas d'imprévus</i> [1]	<i>Dépenses effectives*</i> [2]	<i>Taux d'exécution en %</i> [3]=[2]/[1]
2000	<i>Frais de personnel</i>			
	<i>Total partiel</i>			
3000	<i>Autres frais de personnel</i>			
3100	Personnel temporaire	977	444	45,4
3200	Personnel temporaire pour les réunions	226	139	61,4
3400	Consultants	95	23	24,5
	<i>Total partiel</i>	1 297	606	46,7
4000	<i>Voyages et représentation</i>			
4100	Voyages	149	97	64,9
	<i>Total partiel</i>	149	97	64,9
5000	<i>Services contractuels (dont formation)</i>			
5200	Traduction externe	120	50	41,3
5510	Conseil pour la Défense	251	243	97,0
5520	Conseil pour les victimes	100	247	247,1
5600	Frais d'imprimerie externe	2		
5700	Frais de production et d'information du public	60	135	224,3
5800	Services d'externalisation	58		
5900	Autres services contractuels	157	56	35,5
	<i>Total partiel</i>	748	730	97,6
6000	<i>Frais généraux de fonctionnement</i>			
6100	Location des locaux	10		
6300	Services	1		
6400	Location de matériel et de mobilier	12		
6800	Autres coûts de fonctionnement	162	250	155,1
	<i>Total partiel</i>	185	250	135,8
7000	<i>Fournitures et accessoires</i>			
	<i>Total partiel</i>	27	12	45,1
8000	<i>Matériel, dont mobilier</i>			
	<i>Total partiel</i>	211	207	98,2
	<b>Total</b>	<b>2 616</b>	<b>1 902</b>	<b>72,7</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2011 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

## 5. Demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus destinés aux frais liés aux activités relatives aux procès de juillet à décembre 2011

220. Le tableau 12 ci-dessous présente les dépenses effectives prélevées sur le montant mis à disposition du Fonds en cas d'imprévus afin de couvrir les frais liés aux activités relatives aux procès de juillet à décembre 2011. Le taux d'exécution est de 82,0 pour cent, soit un montant dépensé de 0,9 million d'euros par rapport à une demande initiale de 1,1 million d'euros. Le taux d'exécution du budget destiné au personnel temporaire est moins important que prévu (77,5 pour cent) en raison des délais nécessaires pour procéder au recrutement de certains remplacements.

**Tableau 12 : Taux d'exécution sur les sommes mises à disposition dans le Fonds en cas d'imprévus liées aux activités relatives aux procès de juillet à décembre 2011, par poste de dépense (en milliers d'euros)**

Code	Poste de dépense	Ressources du Fonds	Dépenses effectives*	Taux d'exécution en %
		en cas d'imprévus		
		[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
2000	Frais de personnel			
	<i>Total partiel</i>			
3000	Autres frais de personnel			
3100	Personnel temporaire	798	619	77,5
3200	Personnel temporaire pour les réunions	300	282	94,0
3400	Consultants			
	<i>Total partiel</i>	1 098	901	82,0
4000	Voyages et représentation			
4100	Voyages			
	<i>Total partiel</i>			
5000	Services contractuels (dont formation)			
5200	Traduction externe			
5510	Conseil pour la Défense			
5520	Conseil pour les victimes			
5600	Frais d'imprimerie externe			
5700	Frais de production et d'information du public			
5800	Services d'externalisation			
5900	Autres services contractuels			
	<i>Total partiel</i>			
6000	Frais généraux de fonctionnement			
6800	Autres coûts de fonctionnement			
	<i>Total partiel</i>			
7000	Fournitures et accessoires			
	<i>Total partiel</i>			
8000	Matériel, dont mobilier			
	<i>Total partiel</i>			
	<b>Total</b>	<b>1 098</b>	<b>901</b>	<b>82,0</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2011 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

221. Le tableau 13 ci-dessous présente les dépenses effectives pour la nouvelle situation en Côte d'Ivoire. Le taux d'exécution est de 48,1 pour cent, soit un montant dépensé de 0,062 million d'euros par rapport à une demande initiale de 0,128 million d'euros. La principale sous-utilisation des fonds s'explique par un changement des opérations programmées par la Section de la participation des victimes et des réparations qui, pour des raisons de sécurité, n'a pu organiser certaines visites prévues et certaines missions afférentes au titre d'autres services contractuels.

**Tableau 13 : Taux d'exécution des ressources disponibles sur le Fonds en cas d'imprévus pour la situation en Côte d'Ivoire en 2011, par poste de dépense (en milliers d'euros)**

<i>Code</i>	<i>Poste de dépense</i>	<i>Ressources du Fonds en cas d'imprévus</i>	<i>Dépenses effectives*</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
		[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
2000	<i>Frais de personnel</i>			
	<i>Total partiel</i>			
3000	<i>Autres frais de personnel</i>			
3100	Personnel temporaire			
3200	Personnel temporaire pour les réunions	7		
3400	Consultants	15		
	<i>Total partiel</i>	22		
4000	<i>Voyages et représentation</i>			
4100	Voyages	68	42	62,3
	<i>Total partiel</i>	68	42	62,3
5000	<i>Services contractuels (dont formation)</i>			
5200	Traduction externe			
5510	Conseil pour la Défense	5	16	311,9
5520	Conseil pour les victimes			
5600	Frais d'imprimerie externe			
5700	Frais de production et d'information du public	10	2	15,3
5800	Services d'externalisation	7		
5900	Autres services contractuels	15	2	13,8
	<i>Total partiel</i>	37	20	53,3
6000	<i>Frais généraux de fonctionnement</i>			
6400	Location de matériel et de mobilier	2		
6800	Autres coûts de fonctionnement			
	<i>Total partiel</i>	2		
7000	<i>Fournitures et accessoires</i>			
	<i>Total partiel</i>			
8000	<i>Matériel, dont mobilier</i>			
	<i>Total partiel</i>			
	<b>Total</b>	<b>128</b>	<b>62</b>	<b>48,1</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2011 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

## G. Exécution du budget consolidé de la Cour – Budget-programme ordinaire et utilisation du Fonds en cas d'imprévu

222. Le tableau 14 présente un état de l'exécution du budget consolidé de la Cour correspondant au budget-programme ordinaire et à l'utilisation du Fonds en cas d'imprévu, comme susmentionné au paragraphe 183. Si l'on tient compte des sommes prélevées sur le Fonds en cas d'imprévu, l'ensemble des dépenses de la Cour atteint 107,41 millions d'euros pour un budget consolidé de 112,15 millions d'euros. Cela représente un taux d'exécution de 95,8 pour cent. Ce taux s'élèverait à 103,7 pour cent si l'on ne tenait compte que du budget ordinaire d'un montant de 103,61 millions d'euros.

**Tableau 14 : Exécution du budget consolidé de la CPI en 2011, par poste de dépense (en milliers d'euros)**

Poste	Budget approuvé 2011	Demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu 2011	Budget consolidé (budget ordinaire et utilisation du Fonds en cas d'imprévu) 2011	Dépenses effectives* 2011	Dépenses effectives sur le Fonds en cas d'imprévu* 2011	Dépenses effectives dont le Fonds en cas d'imprévu 2011	Taux d'exécution en 2011, dont	
							Fonds en cas d'imprévu par rapport au budget approuvé (en %)	Taux d'exécution en 2011, dont Fonds en cas d'imprévu par rapport au budget consolidé (en %)
	[1]	[2]	[3]=[1]+[2]	[4]	[6]	[8]=[4]+[6]	[9]=[8]/[1]	[10]=[8]/[3]
Juges	5 757		5 757	5 702		5 701,8	99,0	99,0
Frais de déplacement des juges	171		171	76		75,7	44,3	44,3
<i>Total partiel (juges)</i>	<i>5 928</i>		<i>5 928</i>	<i>5 778</i>		<i>5 777,6</i>	<i>97,5</i>	<i>97,5</i>
Frais de personnel	59 849		59 849	57 095		57 095,3	95,4	95,4
Personnel temporaire	8 950	4 244	13 194	12 134	2 236	14 370,0	160,6	108,9
Personnel temporaire pour les réunions	1 353	626	1 980	1 267	481	1 748,3	129,2	88,3
Heures supplémentaires	444	0	444	407	0	406,9	91,6	91,6
Consultants	483	208	691	486	27	513,6	106,4	74,3
<i>Total partiel (frais de personnel)</i>	<i>71 079</i>	<i>5 079</i>	<i>76 158</i>	<i>71 390</i>	<i>2 744</i>	<i>74 134,0</i>	<i>104,3</i>	<i>97,3</i>
Voyages	4 431	599	5 030	3 822	318	4 139,7	93,4	82,3
Représentation	57		57	52		52,5	92,1	92,1
Services contractuels	3 517,0	705,8	4 223	3 368	328	3 696,1	105,1	87,5
Formation	950		950	677		676,5	71,2	71,2
Conseil pour la Défense	1 099	666	1 766	3 033	522	3 554,4	323,3	201,3
Conseil pour les victimes	1 612	110	1 722	1 703	307	2 010,5	124,7	116,8
Frais généraux de fonctionnement	12 644	492	13 135	10 508	339	10 847,8	85,8	82,6
Fournitures et accessoires	1 281	55	1 335	995	12	1 007,0	78,6	75,4
Matériel, dont mobilier	1 010	839	1 849	955	555	1 510,3	149,5	81,7
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>26 601</i>	<i>3 466</i>	<i>30 066</i>	<i>25 114</i>	<i>2 381</i>	<i>27 494,9</i>	<i>103,4</i>	<i>91,4</i>
<b>Total CPI</b>	<b>103 608</b>	<b>8 544</b>	<b>112 152</b>	<b>102 281</b>	<b>5 125</b>	<b>107 406,5</b>	<b>103,7</b>	<b>95,8</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2011 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

223. Le tableau 15 récapitule l'état des fonds d'affectation spéciale à la fin de l'exercice 2011. Vient ensuite une brève description de chaque fonds.

**Tableau 15 : État des fonds d'affectation spéciale 2011\***

2011	Fonds d'affectation spéciale	Allocations	Total des dépenses	Écart
T002	Programme de stages et de professionnels invités	440 039	382 440	57 599
T202	Projet d'outils juridiques	248 341	202 304	46 037
T001 & T305	Renforcement de la CPI – promouvoir le principe de complémentarité et d'universalité et constituer une défense de haute qualité	898 728	896 525	2 203
T307	Fonds spécial pour la réinstallation			
T308	Programme de séminaires pour les conseils	27 581	23 642	3 939
T309	Visites familiales	27 297	27 297	0
T401	Participation des pays les moins avancés	95 681	95 557	124
	<b>Total</b>	<b>1 737 667</b>	<b>1 627 765</b>	<b>109 902</b>

\* Les chiffres du tableau sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

224. T002 Le Fonds d'affectation spéciale a financé la formation des points focaux de la CPI nommés par les Ministères de la justice et/ou des affaires étrangères des pays de situation, ainsi que la participation de 24 professeurs de droit, originaires également des pays de situation, dans le cadre d'un projet pédagogique consacré au droit pénal international et à la CPI.

225. T202 Conçu en 2002 par le Bureau du Procureur et soutenu depuis 2005 par des contributions volontaires, le Projet d'outils juridiques constitue une ressource en ligne complète présentant les pratiques et permettant de mener des recherches dans le domaine du droit pénal international.

226. T001 & T305 Ce fonds finance le séminaire annuel et la formation destinée aux conseils au siège de la Cour, ainsi que la formation de 150 étudiants et professionnels invités dans le cadre d'un programme de stages et de visites organisées.

227. T307 L'objectif de ce fonds spécial est de financer la réinstallation des personnes courant un risque dans des pays hôtes et le développement des capacités dans les États Parties éligibles.

228. T308 Les séminaires régionaux ont été organisés afin de sensibiliser les pays de l'Union africaine, du Maghreb et d'Afrique du Nord au Statut de Rome et à la Cour.

229. T309 Suite à une décision de l'Assemblée, ce fonds spécial a été créé pour financer les visites des familles aux détenus déclarés indigents.

230. T401 Conformément à la résolution ICC-ASP/2/Res.6, ce fonds spécial a été créé pour permettre la participation des pays les moins avancés aux activités de l'Assemblée (prise en charge des frais de retour et fourniture d'une indemnité journalière de subsistance pour les représentants des pays les moins avancés).

## Annexe I

## Grand programme I : Branche judiciaire

## Programme 1100 : Présidence

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 8).	<b>Objectif 1</b> - Un modèle de justice pénale internationale.	- Fournir un appui juridique et logistique à toutes les réunions de juges en formation plénière.	100 %	La Présidence fournit un appui juridique et logistique à 16 réunions des juges.
		- Émettre, en temps voulu, des décisions de haute qualité sur les recours portés devant la Présidence et sur les jugements qu'elle rend.	Toutes les décisions ont été rendues dans les délais impartis.	La Présidence a rendu 17 décisions judiciaires et juridiques, dont la plupart, en raison de leur nature, sont demeurées confidentielles
Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'organisation (OS 6).	<b>Objectif 2</b> - Institution reconnue bénéficiant d'un appui adéquat.	- Négocier, au niveau bilatéral, des stratégies en matière d'exécution des peines.	2	Cinq accords concernant l'exécution des peines ont été négociés et deux ont été conclu.
		- Accueillir les visites officielles d'hôtes de la Cour.	50	Le Président et les Vice-Présidents ont accueilli quelque 90 visites officielles au total.
		- Mener des déplacements au niveau international.	10	Le Président et les Vice-Présidents ont réalisé 16 visites à l'étranger au total. <sup>1</sup>
		- Organiser des réunions d'information à l'intention du corps diplomatique.	3	Le Président s'est adressé au corps diplomatique lors des deux réunions d'information organisées par la Cour à leur intention.
		- Participer aux réunions d'information des ONG.	2	Le Président s'est adressé aux ONG lors des deux réunions d'information organisées par la Cour à leur intention. En outre, huit juges ont participé à une réunion avec des représentants de la société civile addition, au cours d'une table ronde organisée par une ONG en octobre 2011. Le Président a également assisté à des réunions organisées par des ONG aux Philippines et en Colombie.
		- Accorder des entrevues et des conférences de presse.	12 + 3	Des membres de la Présidence ont donné 40 interviews aux médias et ont participé à 10 conférences de presse. En outre, d'autres juges ont accordé 12 interviews aux médias au total.

<sup>1</sup> Certains frais de déplacement relatifs à plusieurs visites ont été pris en charge par des parties extérieures, comme les organisateurs des conférences, ce qui a permis de dépasser le nombre de visites ciblé.

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 8).	<b>Objectif 3</b> - Un modèle d'administration publique.	- Formations bien conçues et ciblées du personnel de la Branche judiciaire.	1	Les membres de la Présidence ont suivi un exercice visant à renforcer l'esprit d'équipe en février 2011.
		- Organisation de séances d'information annuelles réunissant l'ensemble du personnel de la Cour.	1	Le Président a rendu visite au personnel dans chaque bureau de la Cour et s'est adressé au personnel de la Cour en poste dans les bureaux extérieurs par vidéoconférence.
		- Communications du Président adressées à l'ensemble des organes de la Cour.	3	Le Président a adressé plusieurs communications à l'ensemble du personnel de la Cour sur toute une série de sujets d'intérêt commun (par exemple, les vœux de nouvelle année, la Journée internationale de la justice pénale internationale, la Journée internationale de la femme).

### Programme 1200 : Chambres

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 8).	<b>Objectif 1</b> - Un modèle de justice pénale internationale.	- Recrutement des effectifs des Chambres.	100 %	Grâce à l'utilisation de méthodes administratives efficaces, comme l'utilisation de fichiers et de personnel temporaire (autre que pour les réunions), les délais de recrutement ont été considérablement réduits et la dotation en effectif est demeurée adaptée aux fluctuations de la charge de travail des Chambres pendant toute l'année 2011.
		- Formation spécifique des juristes au sein de la branche judiciaire.	1	Les Chambres ont mené 3 séances importantes de formation destinée au personnel juridique en 2011. En outre, le personnel des Chambres a également suivi des cours de langue.

**Programme 1300 : Bureaux de liaison**

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
Accroître constamment l'appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de la Cour (OS 6).	<b>Objectifs 1 et 2</b> - Une institution reconnue bénéficiant d'un appui adéquat.	- Suite donnée à toutes les demandes en matière de coopération avec les interlocuteurs pertinents au Siège de l'ONU jusqu'à ce qu'une réponse soit apportée.	100 %	Taux d'exécution de 98 %. Le Bureau de liaison de New York a suivi jusqu'à leur conclusion la plupart des demandes de coopération et d'information de la Cour ainsi que de l'ONU, dont : (i) demandes du Greffe de transmettre des notifications de décisions de la Cour au Secrétariat général de l'ONU, au Conseil de sécurité de l'ONU et aux États Parties ; (ii) demandes du Greffe de suivi de Protocoles d'accord en cours ; (iii) demandes du Bureau du Procureur de suivi des demandes d'information de l'ONU ; (iv) demandes de la Présidence de suivi sur des questions relatives à l'universalité ; et (v) demandes de l'ONU d'information et de précision par la Cour.
		- Tenue de réunions d'information à l'intention des États à New York.	3	Le Bureau de liaison de New York a fourni un appui pour la tenue d'une table ronde entre l'ONU et la CPI en décembre 2011. Il a également fourni un appui pour la tenue par des personnalités ou de hauts fonctionnaires de la Cour de cinq réunions d'information des États à New York ainsi qu'à une réunion d'information organisée au nom de l'Assemblée des États Parties. Le Chef du Bureau de liaison a organisé une réunion d'information pour les ONG et une pour les États Parties africains.
		- Appui aux fonctionnaires de la Cour en visite.	6 – 10 visites	Le Bureau de liaison de New York a fourni un appui pour 12 visites de personnalités de la Cour et 3 visites du Secrétariat de l'Assemblée.
		- Suivi des réunions pertinentes de l'ONU et participation aux dites réunions; suivi des points examinés sur une base bilatérale et comptes rendus hebdomadaires à la Cour.	100 %	Le Bureau de liaison de New York a suivi toutes les réunions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU et le Chef du Bureau de liaison a eu de nombreuses réunions bilatérales afin de suivre les questions pertinentes. Le Bureau de liaison a rendu compte périodiquement à la Cour des faits nouveaux à signaler, de façon hebdomadaire ou en fonction d'un sujet particulier.
		- Émettre des observations sur les rapports et résolutions des Nations Unies concernant des questions intéressant la Cour.	100 %	Le Bureau de liaison de New York a fourni des observations sur deux rapports des Nations Unies et a fait pressions sur des États membres de l'ONU pour inclure la position de la CPI dans cinq résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- Fourniture d'un appui logistique à l'Assemblée, à son Bureau et au Groupe de travail de New York.	100 % des demandes reçues traitées dans les délais impartis.	Le Bureau de liaison de New York a fourni un appui logistique pour la dixième session de l'Assemblée des États Parties et 20 réunions du Bureau et 9 réunions du Groupe de travail de New York.		

## Annexe II

## Grand programme II : Bureau du Procureur

## Programme 2100 – Procureur (y compris Section des avis juridiques et Section des services)

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut de Rome et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité (OS 3).	<b>Objectif 1</b> Finalisation du protocole de formation annuel permettant la mise en œuvre intégrale du Manuel opérationnel.	- Proportion de protocoles de formation annuels effectivement appliqués. - Proportion des groupes ciblés ayant suivi une formation	> 95 % 100 % des éléments pour la formation obligatoire 60 % des éléments pour la formation facultative	80 % <sup>1</sup> 77 % (aucune distinction n'a été faite entre les formations obligatoires et facultatives)
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 8).	<b>Objectif 2</b> - Mise en œuvre de la totalité des objectifs du Bureau du Procureur en matière d'améliorations linguistiques, administratives, budgétaires et techniques en 2011.	- Proportion des améliorations et innovations effectivement mises en œuvre.	> 90 %	Tous les objectifs ont été atteints comme prévu et dans les délais.

## Programme 2200 : Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
Mener 4 ou 5 nouvelles enquêtes sur des affaires dans le cadre de situations nouvelles ou existantes et conduire au moins 4 procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (OS 1).	<b>Objectif 1</b> - Remise au Comité exécutif de rapports analytiques périodiques sur les communications reçues et sur les questions de compétence, de recevabilité ou touchant aux intérêts de la justice concernant des situations faisant l'objet d'un examen préliminaire ou d'une enquête. - Conformité aux procédures et réponse en temps opportun aux demandes d'assistance.	- Pourcentage effectif des rapports communiqués en temps opportun et validés par le Comité exécutif. - Proportion de demandes traitées en temps voulu conformément aux procédures matérielles et formelles; taux de conformité.	100 % >95 %	Tous les rapports ont été communiqués en temps opportun, et validés. 98 %

<sup>1</sup> La formation au Manuel opérationnel n'a pas été intégrée dans le Plan de formation annuel pour 2011, dans la mesure où le Manuel opérationnel était en cours de validation.

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
	- Élargissement de la gamme de fournisseurs d'informations et d'autres formes d'appui (de caractère général ou dans le cadre d'accords concernant des situations spécifiques), dont notamment la coopération en matière d'enquêtes ou de procès.	- Proportion des accords de coopération et d'appui prévus et des accords de coopération effectivement conclus.	100 %	100 % La gamme des fournisseurs d'information s'est élargie en fonction des besoins dans les poursuites et les enquêtes, si nécessaire par des arrangements/accords ad hoc.
Concevoir des mécanismes pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées, la protection des témoins et l'exécution des peines (OS 5).	<b>Objectif 2</b> - Progrès suffisants dans la mise en œuvre des stratégies de coopération et d'arrestation élaborées pour chaque situation.	- Mise en œuvre effective comparée à la mise en œuvre prévue.	100 %	95 %
Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'organisation (OS 6).	<b>Objectif 3</b> - Réalisation des objectifs annuels fixés dans les stratégies en matière de coopération et de relations extérieures mettant directement en jeu le Bureau du Procureur.	- Taux effectif de réalisation des objectifs annuels.	100 %	Tous les objectifs ont été mis en place comme prévu.

### Programme 2300 : Division des enquêtes

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
Mener 4 ou 5 nouvelles enquêtes sur des affaires dans le cadre de situations nouvelles ou existantes et conduire au moins 4 procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (OS 1).	<b>Objectif 1</b> - Objectifs en matière de collecte de l'information et d'analyse définis dans le plan conjoint des équipes d'enquêteurs atteints pour les cinq enquêtes et examens préliminaires..	- Comparaison de la collecte de données prévue avec la collecte effective de données.  - Enquêtes semestrielles de satisfaction faisant état de produits analytiques (équipe conjointe, équipe affectée au procès, Comité exécutif).	Écart 0% en supposant qu'aucun événement imprévu ne se produise.  > 90 % de résultats satisfaisants.	En 2011, la Division des enquêtes a poursuivi sept enquêtes en cours et neuf enquêtes au stade résiduel et a respecté tous les délais applicables et les objectifs liés à la collecte des éléments. Deux des ont débouché sur la présentation à la Chambre préliminaire de demandes de délivrance de mandats d'arrestation. En outre, la Division a fourni un appui pour l'audience de confirmation de charges dans trois enquêtes et un appui pour trois affaires faisant l'objet d'un procès.  Les produits, la collecte et l'analyse des éléments de preuve et l'appui fourni à la Division des poursuites dans le cadre des procès ont été jugés satisfaisants et conformes aux objectifs fixés.



## Annexe III

## Grand programme III : Greffe

## Programme 3100 : Cabinet du Greffier

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
Mener 4 ou 5 nouvelles enquêtes sur des affaires dans le cadre de situations nouvelles ou existantes et conduire au moins 4 procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (OS 1).	<b>Objectif 1</b>			
	- Fourniture d'un appui aux enquêtes et aux procès conformément au cadre statutaire.	- Évaluations régulières avec les parties intéressées, conformément au plan semestriel.		100 %
	- Garantir une coordination effective de l'appui et de l'assistance fournis sur le terrain à toutes les parties et tous les participants à la procédure.	- Nombre d'initiatives coordonnées avec succès.	80 %	80 %
Tenir à jour et renforcer plus encore le un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome (OS 2).	<b>Objectif 2</b>			
	- Maintenance of a Maintien d'un environnement sûr et sécurisé dans les locaux du siège.	- Filtrage de l'ensemble des personnes et des objets pénétrant dans les locaux de la Cour.	100 %	100 % Nombre total de personnes contrôlées : 337 028 (+10,4 %) Nombre total d'objets contrôlés : 481 158 (+6,3 %)
		- Réaction des agents de sécurité aux situations d'urgence dans les deux minutes.	100 %	Dans 100 % des cas, réaction dans les 4 minutes aux situations d'urgence (exigence légale)
	- Système de gestion des mesures de sécurité sur le terrain, conformément aux normes en vigueur à l'ONU/à l'échelle internationale.	- Conformité avec les programmes de formation de l'ONU en matière de sécurité sur le terrain (notions de base et connaissances avancées).	100 %	99 % de toutes les personnes se rendant sur le terrain (taux d'exécution respectivement 10-12.5 % pour les notions de base et les connaissances avancées)
		- Respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) et des Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile (MORSS).	95 %	95 %

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
	- Contrôle et cohérence du processus de gestion de la sécurité de l'information.	- Réalisation du test de pénétration du réseau et diminution du niveau de vulnérabilité. - Amélioration du test de maturité lors de l'évaluation périodique ISO 27001.		Un test de pénétration du réseau a été réalisé sur l'EPN et il a été rendu compte de ses résultats. Un test de pénétration du réseau Internet a été reprogrammé pour février 2012 en raison d'un conflit de calendrier avec l'Assemblée des États Parties. Les recommandations issues de l'essai sont intégrées aux projets et aux programmes de la Section des technologies de l'information et des communications. L'évaluation des risques réalisée en 2011 a mis en lumière des avancées dans les mesures techniques prises mais également que les processus de décision concernant la réduction des risques pour l'ensemble de la Cour sont disséminés.
Mener 4 ou 5 nouvelles enquêtes sur des affaires dans le cadre de situations nouvelles ou existantes et conduire au moins 4 procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (OS 1).	<b>Objectifs 1 et 3</b> - Protection des intérêts juridiques de la Cour.	- Nombre d'accords-cadres conclus aux fins de soutenir les opérations de la Cour.	10	69 ou 690 %
		- Nombre d'affaires résolues de manière satisfaisante.	50	85 ou 170 %
Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut de Rome et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité (OS 3).	- Système efficace d'aide judiciaire prise en charge par la Cour.	- Nombre de demandes d'aide judiciaire prise en charge par la Cour.  - Nombre de conseils bénéficiant d'une bonne réputation dans leur système national.	300	Trois demandes par des accusés et 1 164 par des victimes.  418
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 8).	<b>Objectif 4</b> - Réduction des risques financiers et des risques de gestion.	- Pourcentage de problèmes repérés par l'audit interne visés par les plans d'action. - Communication d'audits indépendants et d'une qualité attestée, et d'informations et de conseils objectifs.	100 %	50 % (fin juin 2011) 3

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
		- Transmettre au Bureau du directeur du projet les besoins des utilisateurs dans les délais impartis.	100 %	100 %

### Programme 3200 : Direction des services administratifs communs

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 8).	<b>Objectif 1</b> - Continuer et étendre le projet de restructuration des procédures de travail.	- Nombre de procédures administratives restructurées à la Cour.	10	Évaluation de six propositions de restructuration.
Soumettre des propositions budgétaires justifiées, précises et transparentes n'appelant que des ajustements mineurs des montants proposés et de la répartition des ressources de la part de l'Assemblée (OS 9).	<b>Objectif 2</b> - Soumettre des propositions budgétaires justifiées, précises et transparentes.	- Ajustement des montants proposés et de la répartition des ressources.	5 % au maximum de réduction ou de réaffectation.	Les propositions budgétaires de la Cour réduites ou réaffectées par la Cour sont demeurées dans la fourchette prévue pour 2011.
Recruter et valoriser du personnel qui, dans toute sa diversité, réponde aux normes les plus exigeantes et lui offrir des possibilités de formation et de promotion (OS 10).	<b>Objectif 3</b> - Recruter des personnes d'horizons divers, veiller à leur bien-être et leur offrir des possibilités d'organisation des carrières.	- Nombre de fonctionnaires obtenant de meilleurs notes grâce à la concurrence.	5	28

### Programme 3300 : Division du service de la Cour

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
Mener 4 ou 5 nouvelles enquêtes sur des affaires dans le cadre de situations nouvelles ou existantes et conduire au moins 4 procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (OS 1).	<b>Objectif 1</b> - Dispenser un appui pour les audiences conformément au Règlement de la Cour et au Règlement du Greffe. En 2011, un appui a été fourni pour 200 jours d'audience. - Services efficaces et efficients fournis aux parties requérantes et aux Chambres.	- Nombre de jours d'audience achevés avec succès. - Réponse aux demandes dans un délai d'une semaine.	100 % 90 %	100 % 90 %
Tenir à jour et renforcer plus encore le un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité	<b>Objectif 2</b> - Assurer la bonne marche de la communauté pénitentiaire de manière à ce que les détenus se sentent collectivement en sécurité et le soient réellement.	- Nombre d'incidents impliquant des blessures graves et causés par une mauvaise gestion pénitentiaire.	0 %	0 %

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
maximum en conformité avec le Statut de Rome (OS 2).	- Dispenser un appui, une protection et une assistance opérationnelle et logistique appropriés et efficaces aux victimes, aux témoins et aux tiers courant des risques, quel que soit le lieu, sous réserve d'une évaluation.	- Nombre de victimes et de témoins qui ont été convenablement protégés.	100 %	100 Les mesures et procédures de protection ont toutes été appliquées avec succès.
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 8).	<b>Objectif 3</b> - Utilisation dans toutes les langues d'une terminologie exacte et cohérente dans les textes traduits et les services d'interprétation.  - Utilisation efficace et efficiente de tous les services de traduction.  - Nombre adéquat d'interprètes permanents et indépendants et d'interprètes de terrain.  - Maintenir des normes élevées en matière de conditions de détention et de gestion du quartier pénitentiaire.	- Nombre de recherches mensuelles effectuées par les utilisateurs actifs au moyen des outils linguistiques.  - Nombre de demandes ayant donné lieu à un double emploi.  - Nombre de demandes d'interprétation et d'interprétation de terrain auxquelles il a été donné suite.  - Nombre de rapports positifs.	200 (minimum)  0 %  90 %  100 %	40 000 (400 recherches par mois par usager). En moyenne, 100 utilisateurs en 2011.  67 demandes ont été annulées pour cause de double emploi.  Interprétation : 100 % Interprétation sur le terrain : 79 % (écart : 21% = demandes annulées par le demandeur ou en raison de questions de visa ou suite à un refus).  100 %
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 8).	<b>Objectif 4</b> Réussir les opérations d'arrestation et de transfèrement.	- Nombre d'actions entreprises par les différents États auxquels la Cour a adressé une demande de coopération.	80 %	100 %
	- Système efficace de traitement des demandes des victimes.	- Nombre de demandes émanant de victimes enregistrées et prises en compte dans les sept jours suivant leur réception.	95 %	90 % des demandes enregistrées dans les sept jours suivant leur réception.  10 % des demandes reçues ont été prises en compte dans les sept jours suivant leur réception en raison d'un nombre exponentiel des demandes reçues et de ressources disponibles limitées.

Objectifs	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Cible 2011	Réalisations
		- Nombre de demandes de victimes saisies dans la base de données dans les 30 jours suivant leur réception.	95 %	90 %

### Programme 3400 : Section de l'information et de la documentation

Objectifs	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Cible 2011	Réalisations
Approfondir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées (OS 4).	<b>Objectif 1</b> - Meilleure information et meilleure perception des activités judiciaires auprès des acteurs clés et du grand public.	- Nombre d'entretiens avec des groupes cibles.	60 par situation	Ouganda : 120 RDC : 151 Soudan : 109 RCA : 123 Kenya : 78
		- Nombre de participants touchés directement lors de réunions interactives.	20 % de plus qu'en 2010, par situation	Ouganda : 11 159 (-50 %)¹ RDC : 8 701 (-60 %)² Soudan : 2 977 (+60 %) RCA : 7 539 (+10 %) Kenya : 2 445
		- Taux estimatif d'écoute de la radio et de la télévision.	80 % des communautés affectées	Ouganda : 19 millions RDC : 25 millions Soudan : 10 millions RCA : 800 000 Kenya : 10 millions
		- Nombre d'heures de diffusion de l'émission radio interactive « Ask the Court ».	50 heures par situation	Ouganda : 0 RDC : 0 Soudan : 45 RCA : 0 Kenya : 10
	- Augmentation du nombre des demandes de participation aux procédures émanant de victimes.	- Proportion de demandes de victimes dûment remplies.	80 %	Ouganda : sans objet RDC : 40 % Soudan : 5 demandes RCA : 90 % Kenya : 50 % Libye : 1 demande
Assurer la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion à l'échelle locale et internationale (OS 7).	<b>Objectif 2</b> - Meilleur accès aux procédures judiciaires de la Cour.	Dans les pays concernés :	45 heures	Ouganda : sans objet RDC : 51 heures Soudan : 45 heures RCA : 495 heures Kenya : 16 heures
		- Nombre d'heures de résumés audio diffusés à la radio.		
		- Nombre d'heures de résumés vidéo diffusés à la télévision.	35 heures	Ouganda : sans objet RDC : 51 heures Soudan : 45 heures RCA : 146 heures Kenya : 24 heures

¹ Suite à la décision de réduire la présence de la CPI en Ouganda, la Section de l'information publique et de la documentation a mis l'accent sur l'élaboration de la stratégie de maintien de la Cour et sur le renforcement de partenariats durables.

² La majeure partie de la procédure judiciaire liée à la République démocratique du Congo étant couverte par des ressources existantes, la Cour a décidé de réduire le nombre de réunions publiques et d'intensifier son action par le biais des médias locaux et en collaborant avec les stations de radio et les partenaires au plan local, afin de garantir une couverture adéquate des différentes affaires liées à cette situation ainsi qu'à l'affaire Jean-Pierre Bemba. En outre, le travail de sensibilisation a été renforcé dans les provinces du Kivu, grâce à des réunions rassemblant un nombre réduit de représentants et de dirigeants. Par conséquent, le nombre de personnes directement impliquées dans des rencontres en face à face a été réduit.

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
		- Augmentation du nombre d'interviews données aux médias.	20 de plus qu'en 2010 par situation	Ouganda : 32 (65 en 2010) RDC : 605 (841 en 2010) Soudan : 43 (49 en 2010) RCA : 233 (305 en 2010) Kenya : 54
		- Nombre de publications distribuées.	25 000	Ouganda : 11 017 <sup>3</sup> RDC : 3 243 <sup>4</sup> Soudan : 9 071 <sup>5</sup> RCA : 1 349 <sup>6</sup> Kenya : 3 081 <sup>7</sup>
		- Augmentation du nombre d'accès au fichier vidéo à lecture en transit figurant sur le site Internet de la Cour.	2 000 de plus qu'en 2010	90 000 de plus qu'en 2010 (1 022 000 en 2011 contre 932 000 en 2010).
Approfondir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées (OS 4).	<b>Objectif 3</b> - Meilleure connaissance et compréhension de la Cour grâce à la communication et aux médias.	- Augmentation du nombre de visiteurs assistant aux réunions d'information au siège de la Cour.	1 000 de plus qu'en 2010	2 975 de plus qu'en 2010 (10 499 en 2011 contre 7 524 en 2010)
		- Augmentation du nombre d'entretiens accordés aux médias par les représentants de la CPI en poste à La Haye.	100 de plus qu'en 2010	116 de plus qu'en 2010 (1 455 en 2011 contre 1 339 en 2010)
		- Augmentation du nombre d'avocates, notamment ressortissantes de pays d'Afrique, demandant leur inscription sur la liste des conseils et des personnes assistant un conseil à la suite de la campagne intitulée Calling Female Lawyers menée conjointement par la CPI et l'International Bar Association.		Demands d'inscription sur la liste des conseils reçues en 2011 : - Avocates : 55 - Avocates ressortissantes de pays d'Afrique : 36 Demands d'inscription sur la liste des assistants reçues en 2011 : - Avocates : 60 - Avocates ressortissantes de pays d'Afrique : 36

<sup>3</sup> Sur l'ensemble des documents distribués en Ouganda, 10 776 sont des kits d'information et 241 des recueils de textes juridiques relatifs à la CPI.

<sup>4</sup> Sur l'ensemble des documents distribués en RDC, 2 955 sont des kits d'information et 288 ICC des recueils de textes juridiques relatifs à la CPI.

<sup>5</sup> Sur l'ensemble des documents distribués dans le cadre de la situation au Darfour, 8 860 sont des kits d'information et 211 des recueils de textes juridiques relatifs à la CPI.

<sup>6</sup> Sur l'ensemble des documents distribués en RCA, 1 332 sont des kits d'information et 17 des recueils de textes juridiques relatifs à la CPI.

<sup>7</sup> Sur l'ensemble des documents distribués au Kenya, 1 680 sont des kits d'information et 1 401 des recueils de textes juridiques relatifs à la CPI s.

## Annexe IV

## Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
<p>Organiser des conférences de qualité, notamment la session de l'Assemblée à New York, et deux sessions du Comité du budget et des finances à La Haye.</p> <p>En outre, le Secrétariat a assuré le service des réunions de plusieurs organes subsidiaires de l'Assemblée, en particulier le Groupe de travail de La Haye, le Groupe d'étude sur la gouvernance et le Comité de contrôle du projet de locaux permanents.</p>	<p>- Les conférences et les réunions se tiennent comme prévu.</p>	<p>- Les réunions se déroulent sans à-coups, prennent fin à la date et à l'heure prévues et donnent lieu à l'adoption d'un rapport.</p> <p>- Tous les points de l'ordre du jour sont examinés.</p> <p>- Les participants bénéficient d'une assistance sur le fond et d'une aide logistique lors des réunions, notamment pour ce qui est de l'inscription, de la communication de documents et des services linguistiques.</p> <p>- Les participants prenant part aux réunions sont satisfaits des dispositions prises et des informations qui leur sont communiquées.</p>	Sans objet	<p>Des services de conférence et de réunions de haute qualité ont été fournis à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires. Tous les documents de pré-session, de session et d'après-session ont été édités, traduits et distribués aux États Membres en temps opportun en dépit des retards intervenus dans la réception de certains documents.</p> <p>Les participants se sont dits satisfaits des services fournis.</p>
<p>Permettre à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires de s'acquitter plus efficacement de leur mandat en assurant des services et une assistance de qualité, notamment en organisant et en coordonnant les services de conférence; rédiger, coordonner et communiquer les documents; vérifier que les divers organes de la Cour respectent les dispositions régissant l'établissement et l'envoi en temps opportun des documents; recenser et acquérir les moyens additionnels devant permettre au Secrétariat de s'acquitter de son mandat de manière efficace et économique; veiller à ce que les États Parties bénéficient, en matière de conférences et de documentation, de services qui soient conformes au Statut.</p>	<p>- Des documents de qualité sont diffusés pour traitement, production et distribution en temps opportun.</p>	<p>- Les États et les membres du CBF bénéficient de services de conférence de qualité, notamment l'édition, la traduction et la distribution en temps opportun de documents dans les six langues officielles, et sont satisfaits de ces services qui les aident à s'acquitter de leurs fonctions.</p> <p>- Les États et les membres du CBF bénéficient de l'assistance requise, notamment en ce qui concerne la communication d'informations et de documents concernant l'Assemblée et la Cour.</p>	Sans objet	<p>Le Secrétariat a traité en vue des seizième et dix-septième sessions du CBF 5 149 pages de documents de pré-session, de session et d'après-session, comme indiqué dans le tableau ci-après.<sup>1</sup></p> <p>Le Secrétariat a, en vue de la dixième session de l'Assemblée, traité 6 403 pages de documents de pré-session, de session et d'après-session, comme indiqué dans le tableau ci-après.<sup>2</sup></p> <p>Toutes les informations disponibles et toute la documentation demandée concernant les travaux de l'Assemblée et de la Cour ont été fournies sur demande, ce qui a aidé les États à s'acquitter de leur rôle. Les participants se sont dits satisfaits des services fournis.</p>
<p>Effectuer des recherches et des analyses sur l'application et l'interprétation des dispositions du Statut relatives à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires.</p>	<p>- Des avis juridiques de qualité sont communiqués à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires.</p>		Sans objet	

<sup>1</sup> Dans trois langues officielles.

<sup>2</sup> Dans six langues officielles.

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
Assurer une diffusion effective de la documentation et des informations, notamment via le site web du Secrétariat, auprès des États Parties et des autres organisations intéressées.	- Permettre la diffusion effective de documents et d'informations, notamment via Internet, auprès des États Parties.	- Les participants aux sessions se disaient satisfaits des dispositions prises et des informations fournies. - Accès immédiat aux informations et aux documents.	Sans objet	Toutes les informations disponibles et toute la documentation demandée ont été mises en ligne sur le site Internet. En outre, un système extranet est disponible en permanence pour les membres de l'Assemblée des États Parties et du Comité du budget et des finances. À la dixième session de l'Assemblée, le Secrétariat a distribué aux délégations des clés USB contenant la plupart des documents de pré-session disponibles, ce qui a réduit le volume des 11 000 pages de documents imprimés normalement distribués. Cela a permis 60 000 euros d'économies. Le Secrétariat continuera d'adopter toutes les mesures possibles et de rechercher les moyens pour améliorer l'efficacité du processus d'établissement et de distribution de la documentation. S'agissant de son nouveau rôle en matière de complémentarité, le Secrétariat a, entre autres, participé à des réunions pertinentes, obtenu l'engagement mutuel des parties prenantes, créé et mis en ligne des informations pertinentes. Nombre important de visites sur le site Internet du Secrétariat : Nombre total : 167 714 Moyenne par jour : 459 Part des visites internationales : 40,78 % Visites d'origine inconnue : 52,09 % Les participants se sont dits satisfaits des services fournis.
	-	-		

### Nombre de documents et de pages produits en 2011

	<i>Anglais</i>		<i>Français</i>		<i>Espagnol</i>		<i>Arabe</i>		<i>Chinois</i>		<i>Russe</i>		<i>Total</i>	
	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>												
CBF 16 <sup>e</sup> session	152	789	58	413	20	262	0	0	0	0	0	0	230	1 464
CBF 17 <sup>e</sup> session	182	1 700	112	1 274	31	711	0	0	0	0	0	0	325	3 685
<i>Total, CBF</i>	<i>334</i>	<i>2 489</i>	<i>170</i>	<i>1 687</i>	<i>51</i>	<i>973</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>555</i>	<i>5 149</i>
Assemblée 10 <sup>e</sup> session														
Documentation de pré-session	55	1 010	55	1 010	55	1 010	55	1 010	1	1	1	1	222	4 042
Documentation de session	74	317	15	79	15	79	15	79	0	0	0	0	119	554
Documentation d'après-session	3	450	3	450	3	450	2	401	1	28	1	28	13	1 807
<i>Total, Assemblée 10<sup>e</sup> session</i>	<i>132</i>	<i>1 777</i>	<i>73</i>	<i>1 539</i>	<i>73</i>	<i>1 539</i>	<i>72</i>	<i>1 490</i>	<i>2</i>	<i>29</i>	<i>2</i>	<i>29</i>	<i>354</i>	<i>6 403</i>
<b>Total 2011</b>	<b>466</b>	<b>4 266</b>	<b>243</b>	<b>3 226</b>	<b>124</b>	<b>2 512</b>	<b>72</b>	<b>1 490</b>	<b>2</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>29</b>	<b>909</b>	<b>11 552</b>

## Annexe V

## Grand programme VI : Secrétariat du Fonds au profit des victimes

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut de Rome et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité (OS 3).	<b>Objectif 1</b> - Les réparations sont versées aux victimes, à leurs familles et aux communautés de victimes conformément aux ordonnances des Chambres.	- Mise en place d'un mécanisme de base permettant d'assurer en temps opportun le versement et le contrôle des réparations et des rapports correspondants à la lumière de l'aide fournie en vue du relèvement.	Taux d'exécution de 95 %	Impossible d'indiquer un taux d'exécution précis. Le Fonds au profit des victimes a mis en œuvre du module SAP (GM) en juillet 2011 visant à administrer les ressources provenant de contributions volontaires, dont celles consacrées aux réparations. Certains aménagement seront peut-être nécessaires une fois que les paramètres d'attribution des réparations seront connus.
Accroître constamment l'appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de la Cour (OS 6).	<b>Objectif 2</b> - Amélioration de la communication avec le Conseil de direction, les États Parties, la direction générale et les autres parties prenantes.  - Meilleure compréhension du rôle du Fonds, de son Conseil de direction et du Secrétariat et de ses activités.	- Les parties prenantes de l'extérieur et le personnel se disent satisfaits de la qualité de la communication.  - Utilisation accrue des matériels de communication par les organisations associées, les intermédiaires et les autres parties prenantes.	Des rapports et des analyses sont mis à disposition des parties prenantes de l'extérieur et du personnel en temps opportun.  Augmentation > 10% du nombre de visites du site web du Fonds d'ici à la fin de l'année.	Les rapports semestriels ont été présentés en temps opportun et les parties prenantes se sont dites satisfaisantes. Rapports trimestriels internes du Secrétariat soumis au Conseil de direction. Présentations régulières à la Cour (Greffier et Chambres), au Groupe de travail de La Haye, réunions de consultations des ONG, rencontres avec les donateurs et différents publics, notamment dans les pays de situation. Rapport annuel à l'Assemblée des États Parties. Vidéo de 15 minutes sur le Fonds au profit des victimes produite et présentée à l'Assemblée des États Parties en décembre 2011. Compte tenu des contraintes budgétaires, les possibilités de nouvelles communications externes restent limitées.  Le site web du Fonds n'est pas encore disponible sur celui de la Cour. Informations et calendrier restent à communiquer.  Voir également les observations ci-dessus.

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 8).	<b>Objectif 3</b> - Mise en place de structures administratives et d'opérations efficaces conformément aux règles et aux règlements applicables.	- Rapport positif de l'Auditeur interne et du Commissaire aux Comptes concernant les pratiques de contrôle et de gestion du Secrétariat.	Pas d'observations de l'Auditeur interne ou du Commissaire aux comptes concernant les pratiques de contrôle et de gestion du Secrétariat.	Rapports d'audit satisfaisants et application du Règlement financier et des règles de gestion financière de la Cour.
	- Efficacité accrue des fonctions, y compris de la gestion des dons, des notifications des Chambres et des appels d'offres.	- Réduction significative des délais de traitement par rapport à l'année précédente.	Réduction > 25 %.	Impossible d'indiquer un taux de réduction. Les questions liées aux achats ont continué à mobiliser les équipes du Greffe et du Fonds au profit des victimes. L'examen des marchés pour la RCA a pris plus d'un an, ce qui est au-dessus des prévisions, dans la mesure où il s'agissait d'une première pour le Fonds et la Cour. Les leçons tirées seront documentées et partagées pour décider des modalités pour les prochains marchés à examiner. L'introduction du module SAP (GM) a amélioré la transparence et l'efficacité dans le processus d'établissement de rapport par le Fonds.

## Annexe VI

### Grand programme VII-1 : Bureau du Directeur du projet (locaux permanents)

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2011</i>	<i>Réalisations</i>
L'objectif du Bureau du Directeur du projet est de mettre à la disposition de la Cour les locaux permanents nécessaires.	- Mettre à la disposition de la Cour les locaux permanents nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses buts et ses objectifs stratégiques.	- Le projet est exécuté conformément au budget approuvé.	100 %	100 %
		- Finalisation du projet final des locaux permanents.	100 %	100 %
		- Lancement de la phase d'appel d'offres pour la maîtrise d'ouvrage (signature du contrat prévue en 2012).	50 %	100 % Publication des déclarations d'intérêt pour la maîtrise d'ouvrage, préparation du document de d'appel d'offre en cours (deuxième étape de la procédure)

## Annexe VII

## Réalisation des hypothèses 2005-2010

<i>Exercice</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Taux d'exécution du budget (en %)</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Réalisation des hypothèses</i>
2005	66,9	92,9	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de huit situations</li> <li>- Deux situations se trouvent en phase préliminaire, du procès et de l'appel.</li> <li>- Deux situations se trouvent à la phase de l'enquête.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Huit situations ont été suivies/analysées.</li> <li>- Procédures préliminaires et appels interlocutoires dans trois situations.</li> <li>- Trois situations se trouvent à la phase de l'enquête – Ouganda, RDC I et Darfour (sur renvoi du Conseil de sécurité de l'ONU)</li> </ul>
2006	80,4	80,4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de huit situations au maximum.</li> <li>- Ouverture de la quatrième enquête.</li> <li>- Début de deux procès.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinq situations ont été suivies/analysées.</li> <li>- Ouverture de la quatrième enquête – RDC II.</li> <li>- Procédures préliminaires et appels interlocutoires dans l'affaire Lubanga Dyilo (RDC I).</li> <li>- Procédures préliminaires dans les trois autres situations.</li> </ul>
2007	88,9	87,2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi d'au moins cinq situations.</li> <li>- Aucune enquête ouverte sur de nouvelles situations.</li> <li>- Dans le contexte des quatre situations, il est fait enquête sur au moins six affaires, y compris les deux dans lesquelles des mandats d'arrêt ont été délivrés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinq situations au stade de l'analyse préliminaire/avancée.</li> <li>- Ouverture d'une nouvelle enquête sur une nouvelle situation (RCA).</li> <li>- Enquêtes menées sur sept affaires relevant de quatre situations (RDC I, RDC II, Darfour I, Darfour II, Ouganda, RCA).</li> <li>- Poursuite de procédures préliminaires (audience de confirmation des charges) dans l'affaire Lubanga Dyilo (RDC I)</li> </ul>
2008	90,4	92,6	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi d'au moins cinq situations.</li> <li>- Aucune enquête ouverte sur de nouvelles situations.</li> <li>- L'enquête se poursuit sur au moins cinq affaires relevant de quatre situations, y compris les trois affaires dans lesquelles des mandats d'arrêt ont été délivrés.</li> <li>- Au moins un procès.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Six situations au stade de l'analyse préliminaire/avancée.</li> <li>- La Cour n'est saisie d'aucune nouvelle situation.</li> <li>- Enquêtes menées sur sept affaires relevant de quatre situations (Ouganda, RDC I, II, Darfour I, II, III, RCA).</li> <li>- La Chambre de première instance est saisie de l'affaire Lubanga Dyilo et il est sursis à la procédure (RDC I).</li> <li>- Procédure préliminaire (audience de confirmation des charges) dans l'affaire Katanga Ngudjolo Chui (RDC II).</li> </ul> <p>Audiences préliminaires (conférences de mise en état) dans l'affaire Bemba (RCA).</p>
2009	101,2	92,5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinq enquêtes sur trois situations existantes.</li> <li>- Aucune enquête ouverte sur de nouvelles situations.</li> <li>- Analyse de huit autres situations au maximum.</li> <li>- Deux procès. Il n'est pas prévu d'en commencer un troisième en 2009.</li> <li>- Procès consécutifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinq enquêtes en cours : RDC II (Katanga/Ngudjolo), RDC III (Kivu), RCA (Bemba), Darfour II (Al Bashir) et III (Haskanita).</li> <li>- Il est demandé aux juges d'autoriser l'ouverture, sur initiative du Procureur, d'une enquête sur la situation au Kenya.</li> <li>- Les situations faisant l'objet d'un examen préliminaire, à savoir Kenya, Colombie, Afghanistan, Géorgie, Guinée, Côte d'Ivoire et Palestine, ont été rendues publiques. Afin d'en renforcer l'impact, le Bureau du Procureur a systématiquement rendu publiques ses activités de suivi.</li> </ul>

<i>Exercice</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Taux d'exécution du budget (en %)</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Réalisation des hypothèses</i>
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux procès: affaire Lubanga, le Bureau du Procureur a achevé la présentation de son dossier; affaire Katanga/Ngudjolo, le Bureau du Procureur a commencé de présenter son dossier.</li> <li>- Achèvement de deux procédures de confirmation des charges: affaire Bemba et affaire Abu Garda.</li> </ul>
2010	103,6	100,3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinq enquêtes sont en cours concernant trois situations examinées par la Cour.</li> <li>- Cinq enquêtes résiduelles concernant des affaires en instance ou des affaires dans lesquelles les suspects sont en fuite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RDC III, IV et V (Kivu) ; Darfour III ; et Kenya I et II.</li> <li>Enquêtes résiduelles/gestion des témoins dans les affaires dans le cas desquelles les suspects sont en fuite : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouganda.</li> <li>- Darfour I et II.</li> </ul> </li> <li>Enquêtes résiduelles à l'appui d'affaires en instance : <ul style="list-style-type: none"> <li>- RDC I et II ; et</li> <li>- RCA.</li> </ul> </li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune enquête ouverte sur de nouvelles situations.</li> <li>- Analyse de huit situations potentielles au maximum.</li> <li>- Trois procès consécutifs au maximum (possibilité d'audiences parallèles sur plusieurs semaines).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Chambre préliminaire a autorisé le 31 mars 2010 l'ouverture d'une enquête sur la nouvelle situation au Kenya.</li> <li>- Enquêtes en cours sur deux affaires: Kenya I et Kenya II.</li> <li>- Présentation le 15 décembre 2010 de demandes de délivrance de citations à comparaître.</li> <li>- Neuf situations font l'objet d'un examen préliminaire (phase 2b) rendu public dans le cas de l'Afghanistan, de la Colombie, de la Côte d'Ivoire, de la Géorgie, de la Guinée, du Honduras, du Nigéria, de la République de Corée et de la Palestine.</li> <li>- Afin d'en améliorer l'impact, le Bureau du Procureur a systématiquement rendu publiques ses activités de suivi.</li> <li>- Audience de confirmation des charges achevée dans l'affaire Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus – décision en attente.</li> <li>- Poursuite des procès dans l'affaire Thomas Lubanga Dyilo et les affaires Germain Katanga/Mathieu Ngudjolo Chui. Réquisitoire achevé dans les deux cas.</li> <li>- Le procès dans l'affaire Jean-Pierre Bemba Gombo a commencé le 22 novembre 2010.</li> <li>- 4 mois de procès parallèles.</li> </ul>

2011	103,6	98.7 % (budget-programme) 60 % pour le Fonds en cas d'imprévis <sup>1</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener 4 à 5 nouvelles enquêtes concernant des affaires liées à des situations nouvelles ou existantes, sous réserve de l'obtention d'une coopération externe.</li> <li>- Maintenir sept enquêtes résiduelles (y compris fournir un appui pour trois procès, sous réserve de l'obtention d'une coopération externe).</li> <li>- Analyse de huit situations potentielles au maximum.</li> <li>- Gérer au moins 4 procès, sous réserve de l'obtention d'une coopération externe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RDC III, IV ; Darfour III ; Kenya I et II ; Libye ; Côte d'Ivoire</li> </ul> <p>Enquêtes résiduelles/gestion des témoins dans les affaires dans le cas desquelles les suspects sont en fuite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouganda.</li> <li>- Darfour I et II.</li> </ul> <p>Enquêtes résiduelles à l'appui d'affaires en instance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RDC I et II.</li> <li>- RCA.</li> </ul> <p>Les dix situations faisant l'objet d'un examen préliminaire (phase 2b au moins), à savoir Afghanistan, Colombie, Géorgie, Guinée, Honduras, Nigeria, République de Corée et Palestine, ont été rendues publiques et deux situations, Côte d'Ivoire et Libye, ont atteint le stade de l'enquête en 2011.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Afin d'en renforcer l'impact, le Bureau du Procureur a systématiquement rendu publiques ses activités de suivi, notamment en publiant en décembre un Rapport public complet sur les examens préliminaires.</li> <li>- Audience de confirmation des charges achevée dans l'affaire William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap San, et dans l'affaire Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali.</li> <li>- Charges confirmées dans l'affaire Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus – date du procès à déterminer.</li> <li>- Charges infirmées dans l'affaire Callixte Mbarushima – Le Bureau du Procureur a interjeté appel.</li> <li>- Demande et délivrance de mandats d'arrestations et audience de première comparution terminée dans l'affaire Laurent Gbagbo.</li> <li>- Demande et délivrance de mandats d'arrestations dans l'affaire Muammar Gaddafi, Saif Al-Islam Gaddafi et Abdullah Al Senussi ; clôture de l'affaire Muammar Gaddafi.</li> <li>- Demande de mandat d'arrestation à l'encontre d'Abdel Raheem Muhammad Hussein.</li> <li>- Poursuite des procès dans les affaires Thomas Lubanga Dyilo case, Germain Katanga/Mathieu Ngudjolo Chui et Jean Pierre Bemba Gombo.</li> </ul>
------	-------	---	---	---

<sup>1</sup> Sous réserve des recommandations du Commissaire aux comptes.

## Annexe VIII

## Greffes : Synthèse du nombre d'accusés et de demandes de participation des victimes, et de la durée de séjour des témoins

### Nombre d'accusés indigents et de demandes de participation des victimes

	<i>Chiffres réels 2011</i>	<i>Hypothèse Budget 2011</i>	<i>Chiffres réels 2010</i>	<i>Hypothèse Budget 2010</i>	<i>Chiffres réels 2009</i>	<i>Hypothèse Budget 2009</i>	<i>Chiffres réels 2008</i>	<i>Hypothèse Budget 2008</i>
Nombre d'accusés indigents	6	3	6	3	4	3	3	1
Demande de participation des victimes	1 164	Aucune hypothèse	2 257	Aucune hypothèse	74	Aucune hypothèse	66	Aucune hypothèse

### Demandes de participation des victimes

	<i>Nouvelles demandes de participation des victimes 2011</i>	<i>Nouvelles demandes de participation des victimes 2010</i>	<i>Nouvelles demandes de participation des victimes 2009</i>	<i>Nouvelles demandes de participation des victimes 2008</i>
Ouganda	27	311	272	216
RDC	1 160	47	331	270
Darfour - Soudan	5	63	118	0
RCA	3 065	1 761	34	133
Kenya	2 513	57	2	0
Libye	1	-	-	-
<b>Total</b>	<b>6 771</b>	<b>2 239</b>	<b>757</b>	<b>619</b>

### Demande de réparation des victimes

	<i>Nouvelles demandes de réparation des victimes 2011</i>	<i>Nouvelles demandes de participation des victimes 2010</i>	<i>Nouvelles demandes de participation des victimes 2009</i>	<i>Nouvelles demandes de participation des victimes 2008</i>
Ouganda	25	381	24	0
RDC	1 160	36	107	4
Darfour - Soudan	54	76	7	0
RCA	2 936	321	23	1
Kenya	2 857	421	116	0
Libye	0	-	-	-
<b>Total</b>	<b>7 032</b>	<b>1 235</b>	<b>277</b>	<b>5</b>

### Séjour au siège par témoin

	<i>Durée max. séjour au siège par témoin 2011</i>	<i>Hypothèse Budget 2011</i>	<i>Durée max. séjour au siège par témoin 2010</i>	<i>Hypothèse Budget 2010</i>	<i>Durée max. séjour au siège par témoin 2009</i>	<i>Hypothèse Budget 2009</i>	<i>Durée max. séjour au siège par témoin 2008</i>	<i>Hypothèse Budget 2008</i>
RDC I	13	15	22	10	39	10	0	7
RDC II	25	15	41	10	21	10	0	7
RCA	33	15	19	10	0	10	0	7

## Annexe IX

### Bureau du Procureur : Synthèse du nombre de missions, de documents et de pages déposés par le Bureau du Procureur en 2011

#### 1. Nombre de missions

804 missions menées par tout le personnel du Bureau du Procureur et les personnes hors personnel (rémunérées en 2011 par le budget alloué aux situations et sur les ressources prélevées sur le Fonds en cas d'imprévus pour la Libye)

- (a) Missions liées à une situation : 748 (personnel et hors personnel)
  - (b) Missions de base (non liées à une situation) : 139 (personnel et hors personnel)
  - (c) Cabinet du Procureur : 33 par le personnel, 4 hors personnel (TOTAL : 37)
  - (d) Section des services : 31 par le personnel, 58 hors personnel (TOTAL : 89)
  - (e) Division des enquêtes : 420 par le personnel, 15 hors personnel (TOTAL : 435)
  - (f) Division des poursuites : 74 par le personnel, 0 hors personnel (TOTAL : 74)
  - (g) Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération : 158 par le personnel, 11 hors personnel (TOTAL : 169)
- Missions liées à un examen préliminaire par la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération : 26

#### 2. Nombre de documents déposés / pages déposées

Appels : 72 documents dans le cadre des situations et des affaires, 866 pages (dont annexes)

- (a) Situation en République démocratique du Congo (RDC) : sans objet
  - (i) RDC 1 : 19 documents, 1 317 pages (dont annexes)
  - (ii) RDC 2 : 67 documents, 560 pages (dont annexes)
  - (iii) RDC 3 : 128 documents, 15 004 pages (dont annexes)
- (b) Situation en République centrafricaine (RCA) : sans objet
  - RCA 1 : 71 documents, 1 976 pages (dont annexes)
- (c) Situation en Ouganda : sans objet
- (d) Situation au Darfour (DAR) : 3 documents, 1 125 pages (dont annexes)
  - (i) DAR 1 : aucun
  - (ii) DAR 2 : 1 document, 5 pages (dont annexes)
  - (iii) DAR 3 :
    - Abu Garda : aucun
    - Banda/Jerbo : 53 documents, 7 236 pages (dont annexes)
- (e) Situation au Kenya (KEN) : sans objet
  - (i) KEN 1 : 97 documents, 34 196 pages (dont annexes)
  - (ii) KEN 2 : 102 documents, 24 207 pages (dont annexes)
- (f) Situation en Libye (LIB) : 6 documents, 3 419 pages (dont annexes)
  - LIB 1 : 7 documents, 173 pages (dont annexes)

- (g) Situation en Côte d'Ivoire (CIV) : 17 documents, 4 807 pages (dont annexes)  
CIV 1 : 5 documents, 127 pages (dont annexes)

**Total des documents présentés par le Bureau du Procureur pour toutes les situations et toutes les affaires en 2011 : 648**

**Total des pages (dont annexes) : 95 018 pages (dont annexes)**

---